



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

Réhabilitation d'un lieu culturel à l'abandon sur la commune de Guéret – Creuse (23)



GRENIER Jordan
Stage de découverte
DA3 – 2013

Tuteur : Nathalie Brevet



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



Réhabilitation d'un lieu culturel à l'abandon sur la commune de Guéret – Creuse (23)

GRENIER Jordan
Stage de découverte
DA3-2013

Tuteur : Nathalie Brevet

Avertissement

- ✓ Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- ✓ Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- ✓ Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je souhaite remercier ma tutrice Mme Nathalie Brevet, maitre de conférences en sociologie et urbanisme au département aménagement de Polytech Tours, pour sa présence, sa disponibilité et son soutien tout au long du projet.

Je remercie également l'ensemble des acteurs rencontrés durant ce travail :

- Mr Guy Avizou, 1^{er} adjoint au maire de la ville de Guéret, et chargé des travaux, des réseaux et de l'administration générale, pour son écoute et son accueil
- Mr Christian Dussot, délégué auprès du chargé de la culture, pour sa disponibilité et l'intérêt porté au projet
- Mr Hervé Herpe, co-directeur de la scène conventionnée La Fabrique, pour son accueil, ses conseils et ses explications quant à la gestion d'équipement culturel
- Mr Thibault Blond, président de l'association « Gang » de Guéret, pour son accueil et l'entretien qui a suivi

Je remercie Mme Lamoureux-Gauthier et Mr Pascal Dejammet, respectivement proviseur du Lycée Pierre Bourdan et proviseur du Lycée Jean Favard, pour leur accord quant à la diffusion d'une enquête au sein de leur établissement.

Je tiens également à remercier le service urbanisme et le service équipement de la ville de Guéret, pour sa mise à disposition de nombreux documents qui m'ont permis d' étoffer mon projet.

Je remercie aussi l'ensemble de l'administration de la mairie de Guéret pour son accueil, sa disponibilité.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête, porté un intérêt à ce projet et apporté leur aide.

Sommaire

Introduction	9
I. Diagnostic du territoire	10
A. La ville de Guéret.....	10
1. Un pôle central pour le département	10
2. Une population qui se renouvelle et dynamise le territoire	12
3. Une volonté de développement économique	15
B. Diagnostic culturel.....	17
1. Qu'est-ce que la culture ?	17
2. L'offre culturelle locale.....	19
3. Les pratiques culturelles.....	24
II. Le développement culturel.....	29
A. La culture comme facteur de développement	29
1. Une reconnaissance au niveau mondial.....	29
2. Les politiques culturelles en France	30
B. Les enjeux et les acteurs.....	32
1. Une multitude d'enjeux.....	32
2. Une diversité d'acteurs	35
III. Propositions d'aménagement	37
A. L'emplacement du projet	37
1. Un bâtiment à l'abandon.....	37
2. Une dimension fonctionnelle et affective	42
B. Le Café-Théâtre	46
1. S'appuyer sur un tissu associatif	46
2. Une « remise en vie » du théâtre	47

Conclusion	55
Bibliographie.....	56
Index des sigles.....	58
Annexes	59
Table des illustrations.....	72
Tables des matieres.....	73

Introduction

Il n'existe pas de nations, d'empires qui n'ont réussi à se développer et qui ont perduré sans que ce développement ne s'appuie à moment ou à un autre sur une politique des arts et de la culture. Ce pouvoir de développement que possède la culture est reconnu officiellement par l'UNESCO, qui rappelle l'importance d'intégrer « des politiques culturelles dans les stratégies de développement humain aux niveaux international et national » lors de la conférence de Stockholm de 1998.

La création du ministère des Affaires culturelles en France au début des années soixante découle de cette relation, et depuis son lancement les politiques culturelles en France ne se cantonnent plus à un rôle d'animation mais s'inscrivent dans un ensemble cohérent permettant le développement d'un territoire. La volonté étant de permettre à tous d'accéder à la culture quel que soit le statut social ou le lieu de résidence.

Les politiques culturelles ont donc gagné en importance au fil du temps, l'Etat étant longtemps le seul maître en ce domaine, avant que celles-ci se développent au niveau communal.

Guéret, commune creusoise au sein de la région Limousin, s'est vu attribuée au fil du temps de nouvelles compétences en termes d'aménagement culturel du territoire, et bénéficie aujourd'hui de quelques infrastructures dans ce domaine. La ville a pour objectif de se développer économiquement, notamment en s'appuyant sur un certain attrait culturel, tout en changeant son image. Cependant, comme bon nombre de territoires ruraux, elle doit faire face à certains problèmes comme l'exode de sa population la plus jeune considérant « une ville sans intérêt, qu'il faut quitter au plus vite » face au manque d'activités proposées, mais également le manque d'investissement et d'acteurs permettant un développement culturel structuré.

Le projet suivant, la réhabilitation d'un lieu culturel à l'abandon, se présente comme l'amorce d'une réflexion sur le développement d'un lieu culturel convivial réunissant plusieurs générations, tout en suscitant l'intérêt des plus jeunes.

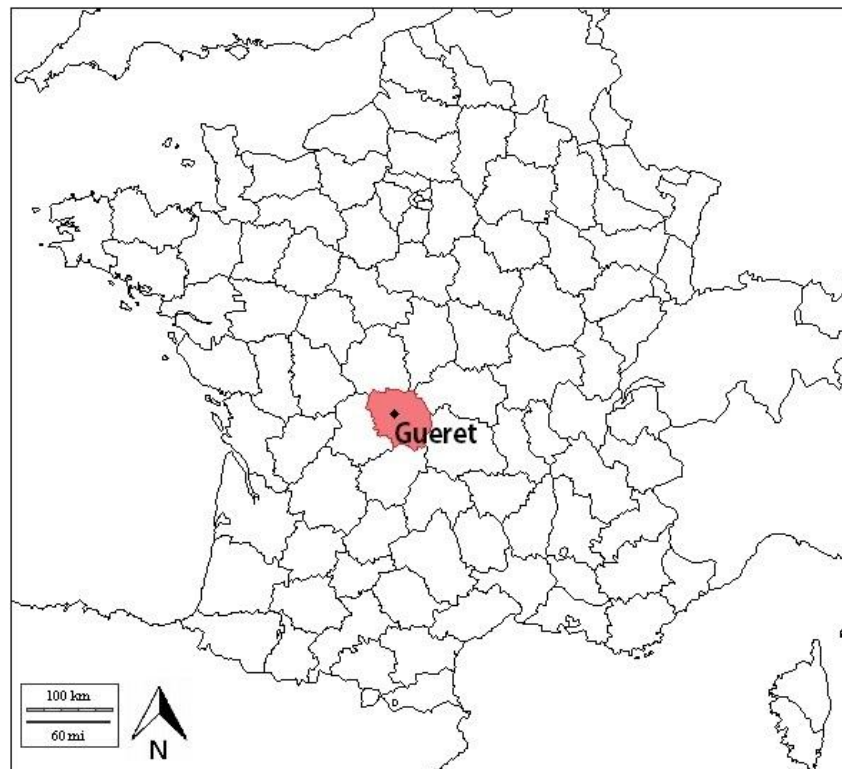
Afin de proposer un équipement en accord avec le territoire et la population, je me suis intéressé à la ville de Guéret, ses caractéristiques et sa population, ainsi que la place occupée par la culture. J'ai ensuite porté un intérêt au développement culturel afin de mieux comprendre les politiques culturelles, en m'attachant aux enjeux et aux acteurs mobilisés. Enfin, je me suis attaché à proposer un aménagement en m'appuyant sur les forces, la demande, et les possibilités du site.

I. Diagnostic du territoire

A. La ville de Guéret

1. Un pôle central pour le département

Guéret est le chef-lieu et préfecture du département de la Creuse, situé dans la région Limousin. Il bénéficie d'une position centrale au sein du département de par son statut et sa position géographique.



Carte 1 : Localisation du département de la Creuse et de la ville de Guéret (source : réalisation personnelle)

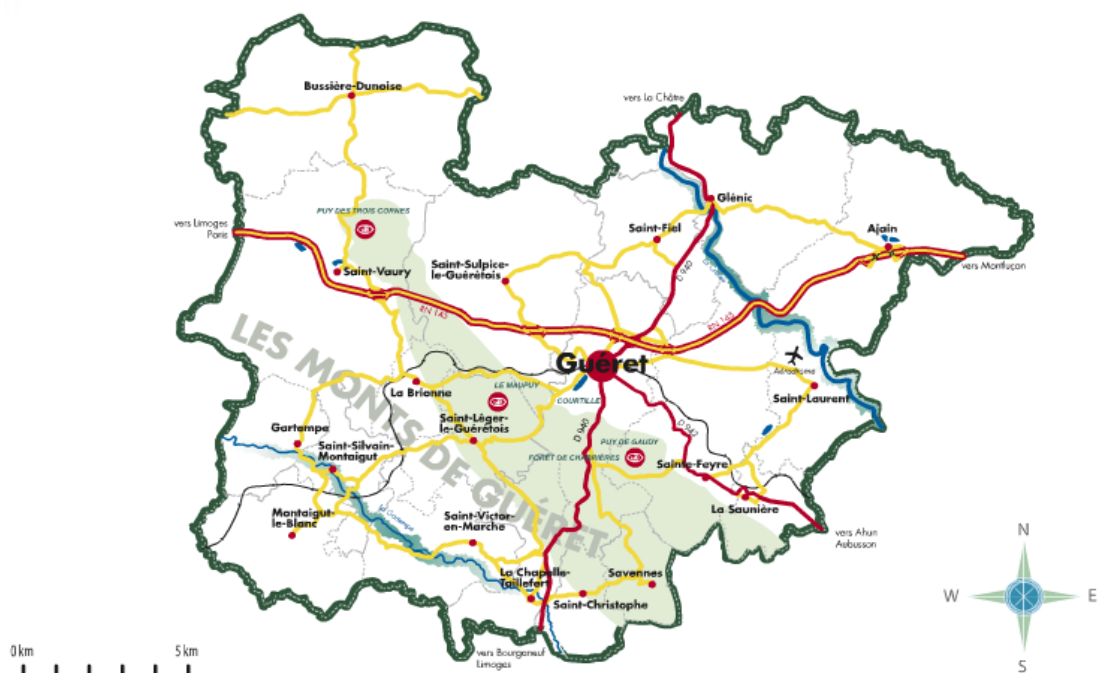
Il s'agit de la ville la plus importante du département qui possède cependant un rayonnement limité. Situé dans le centre-ouest de la Creuse, elle est desservie par de nombreux réseaux, notamment la RN 145 qui borde la ville et qui constitue un des principaux axes routiers du département. Celle-ci lui permet de se situer à 45 min de Limoges et 1h30 de Clermont-Ferrand, ce qui lui confère une certaine attractivité. De plus la RN 145 fait partie de la RCEA (Route Centre-Europe Atlantique) qui relie l'ouest de la France à l'Allemagne et l'Italie. La proximité de l'autoroute A20 et de la RCEA permet de rejoindre des grandes villes comme Paris, Toulouse, Lyon ou Bordeaux en 3h30. Elle est également traversée par des voies ferrées, la régionalisation des transports a permis la préservation des voies et suite à un important plan de modernisation des voies Guéret pourrait à long terme accueillir le TGV au sein de sa gare. Enfin elle est traversée par deux routes départementales qui créent un axe majeur Nord-Sud et Est-Ouest.

La ville se situe entre deux pôles urbains important :

- Limoges, préfecture de la Haute-Vienne, qui au regard de son échelle ne constitue pas réellement un concurrent pour la commune mais plus un complément.
- Montluçon, dans l'allier, dont l'attractivité peut déborder sur le territoire de chalandise de Guéret, ainsi, l'est du département Creusois est naturellement attiré par cette sous-préfecture de l'Allier.

Guéret est situé dans un paysage rural, la ville est entourée d'espaces agricoles et forestiers. On trouve au sud de la commune deux zones naturelles protégées, une ZNIEEF et une zone Natura 2000 au sein de la forêt de Chabrières.

Guéret fait partie de la communauté d'agglomérations du Grand Guéret qui regroupe 22 communes, pour une population de 35 500 habitants et ayant pour compétences : l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, l'environnement, l'entretien et la création des voiries. Guéret apparaît comme la ville centre de cette communauté d'agglomération, elle représente environ 39% de la population de la communauté sur 15% du territoire intercommunal. La communauté d'agglomération est porteuse de nombreux projets au sein du département.



Carte 2 : Communauté d'agglomération du Grand Guéret (source : cc-gueret.fr)

Ce territoire a fait l'objet d'une réflexion afin de se doter d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le périmètre intercommunal. Le projet d'aménagement et de développement durable inclus dans le Scot a pour objectif :

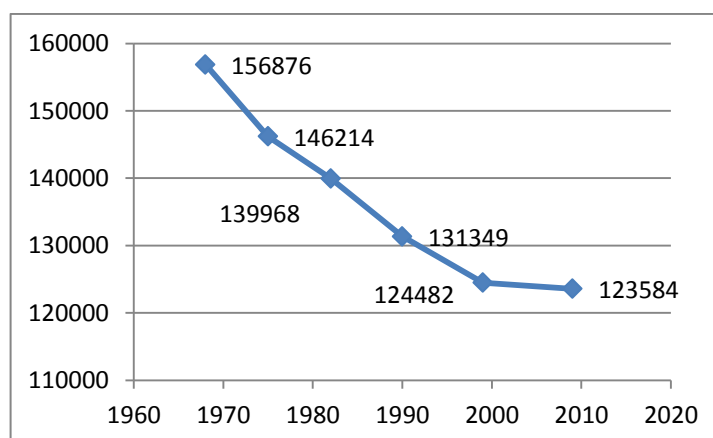
- Accentuer les efforts effectués en termes de solidarité et de mixité sociale

- Améliorer l'attractivité du territoire : attirer et surtout retenir les populations et entreprises
- Préserver et mettre en valeur l'environnement, le cadre de vie « nature », qui constitue la carte d'identité du territoire.

Depuis le 29 novembre 1998, la commune de Guéret a pour maire Monsieur Michel Vergnier, il est engagé à gauche, membre du parti socialiste et député de la Creuse depuis 1997. Il s'est notamment engagé dans le combat pour la sauvegarde des services publics ; et en association avec la population, ils ont organisé la riposte contre la fermeture du centre de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret.

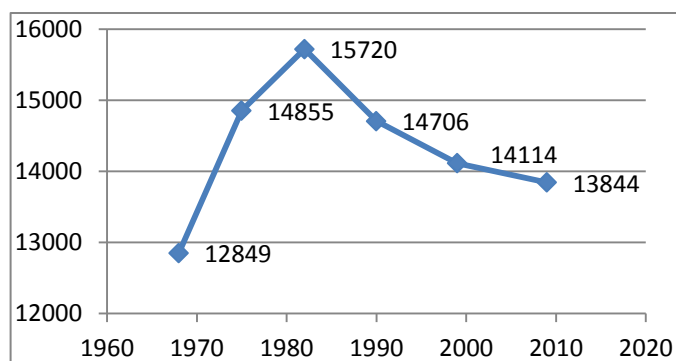
2. Une population qui se renouvelle et dynamise le territoire

La population actuelle de la ville de Guéret est de 13 579 habitants (2010), elle représente 11.35 % de la population du département de la Creuse et 39% de la population de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Depuis une trentaine d'années, on assiste à un déclin de la population Guérétoise qui s'explique par un solde migratoire négatif non compensé par le solde naturel. Le taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2007 est de -0.05%, ce qui bien inférieur à la moyenne départementale de -0.1%. Cependant le déclin démographique enregistré depuis plusieurs années semble ralentir et la commune devrait réussir à maintenir son nombre d'habitants dans les prochaines années.¹



Graphique 1 : Evolution de la population Creusoise (source : INSEE 2009)

¹ Aujourd'hui la France compte 65 586 000 d'habitants, la population française continue de croître, l'excédent de naissance étant le principal moteur de cette croissance. Selon des prévisions de l'INSEE, la France pourrait atteindre 73 millions d'habitants en 2060.

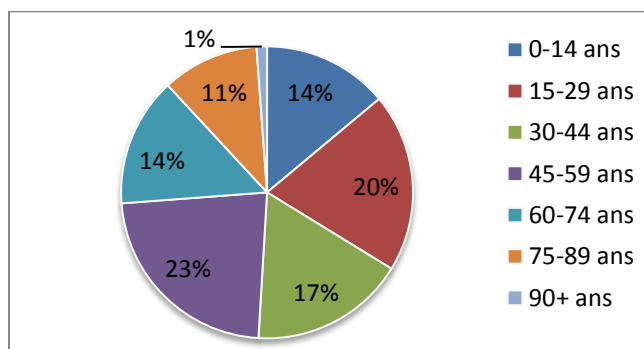


Graphique 2 ; Evolution de la population Guérétoise (source : INSEE 2009)

Malgré ce solde migratoire négatif, de nombreux habitants emménagent dans la commune, en effet en 2007 environ 25% de la population résidait dans la commune depuis moins de 5 ans, de plus il s'agit d'une population jeune qui s'installe dans la commune avec une majorité de 15/24 ans, ce qui peut être une source de dynamisme et de renouvellement de la population. Il s'agit d'une population qui est demandeuse en termes d'activités et de services, notamment culturels et sportifs.

La population Guérétoise est une population vieillissante, cependant ce phénomène n'est pas caractéristique du territoire étudié, il s'agit d'une tendance nationale qui touche l'ensemble du territoire français. On constate que 60% de la population est comprise dans la tranche d'âge 15-60 ans, ce qui ne constitue pas en soi une population très âgée, et qui demeure encore une population active. La majorité de cette tranche d'âge réside dans le centre-ville, l'agglomération présentant une répartition homogène des populations par tranche d'âge sur l'ensemble de son territoire.

- Les jeunes guérétois de 0-19 ans représentent 20.8% de la population totale. (contre 19,05 % dans la Creuse)
- 59.25 % des habitants ont entre 20 et 65 ans (contre 54.6 % dans la Creuse)
- 19.95% de la population ont plus de 65 ans (contre 26.35% dans la Creuse).

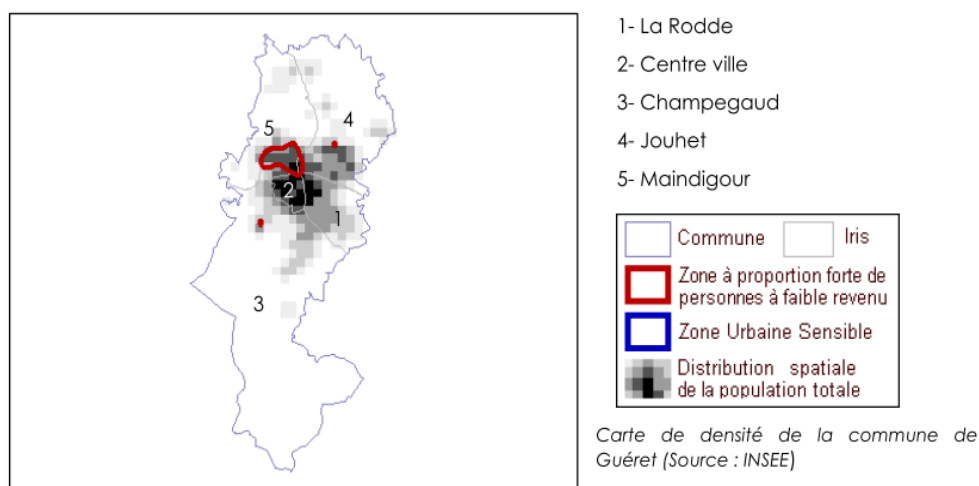


Graphique 3 : Répartition de la population par tranche d'âge (source : INSEE 2009)

La population se répartie sur le territoire communal selon 5 espaces. Ces quartiers accueillent en moyenne le même nombre d'habitants.

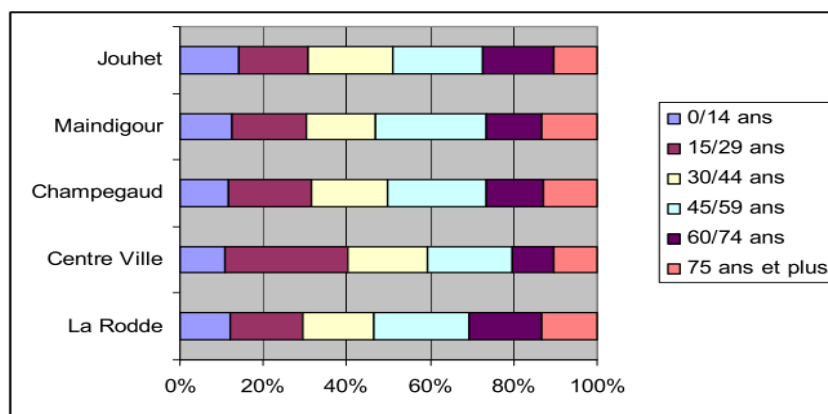
Tableau 1 : Répartition de la population par quartier (source : INSEE 2009)

Quartier	Nombre d'habitants
La Rodde	2719
Centre-Ville	3038
Champegaud	2633
Maindigour	2568
Jouhet	3153



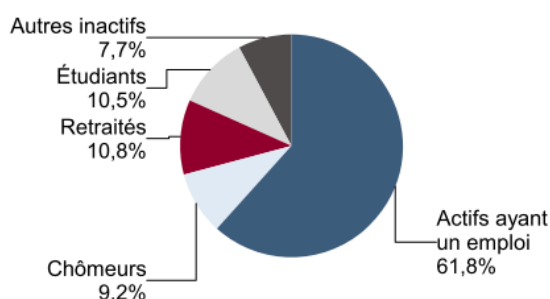
Carte 3 : Morphologie urbaine de la ville de Guéret (source : PLU)

Le centre-ville apparaît comme l'espace le plus dense de la ville. De plus, via le graphique ci-après, on observe que la population comprise dans la tranche d'âge 20-59 ans constitue près de 70% des habitants du centre-ville, le constat est le même pour la population active qui réside majoritairement dans ce lieu. Il s'agit d'une population que l'on peut qualifier d'« active » dans le sens où elle est en mesure de se déplacer, de participer à des événements, de pratiquer des activités sportives, elle ne constitue pas un ensemble âgé. Ainsi elle est plus enclin à sortir, découvrir de nouvelles choses, se cultiver et apporte un certain dynamisme à la ville.



Graphique 4 : Répartition par quartier de la population par tranche d'âge (source : INSEE 2009)

A Guéret, la taille des ménages diminue depuis de nombreuses années, elle est aujourd'hui de 1.88 personnes par foyer, contre 2.1 dans le département. Près d'un ménage sur deux n'est composé que d'une seule personne, c'est un taux élevé comparé aux chiffres du département et de la région (36.1%). Aujourd'hui, il y a quasiment autant de personnes seules que de familles dans la commune. Les ménages seuls sont essentiellement occupés par des célibataires, les personnes divorcées et veufs sont peu nombreux. En ce qui concerne les familles, ceux sont généralement des couples sans enfant (50.6 % contre 30.5% de ménages avec enfant) qui depuis une dizaine d'années augmentent au détriment des ménages avec enfants.



Graphique 5 : Répartition de la population active (source : INSEE 2009)

En 2009, la population active de la ville de Guéret représente 71% de la population totale (y compris les chômeurs), elle était de 72.7 % en 1999. Cette valeur est sensiblement égale à celle observée dans le département qui est de 69.7%.

3. Une volonté de développement économique

En une dizaine d'années, la ville de Guéret a augmenté son nombre d'emplois de presque 10%. Aujourd'hui la commune compte 11 328 emplois répartis selon différentes catégories socioprofessionnelles. Le taux de chômage s'élève à 12.9% (13.1% en 1999), la moyenne du département étant de 10.4%. Celui-ci affecte principalement les jeunes de 15-24 ans qui sont à la recherche d'un premier emploi.

On constate une part très faible d'agriculteurs dans le profil social de la population, la majorité est des employés et des professions intermédiaires, ceci s'explique par le rôle de pôle administratif attribué à la ville de Guéret. La population active est peu mobile, en effet une grande part de la population guéretoise travaille dans la commune, ce qui témoigne de la capacité de la ville à conserver des emplois sur son territoire.

La ville possède un large tissu d'entreprises et d'établissements regroupant 931 infrastructures, dont 40% situés en centre-ville. La ville possède deux grands employeurs qui ont plus de 100 salariés : Sauthon Entreprises, qui compte entre 200 et 250 salariés spécialisés dans la fabrication de mobilier pour la petite enfance, et AFBAT/Henon Frères qui compte entre 100 et 200 salariés dans le domaine de la serrurerie. L'hôpital et la mairie constituent également des grands employeurs au niveau du territoire. Les grandes entreprises sont peu nombreuses puisque plus de deux tiers de l'activité guéretoise est assurée par des petites entreprises.

Tous ces établissements peuvent compter sur un aménagement de qualité. En effet, en 2004 la communauté de communes souhaitait pouvoir accueillir de nombreuses entreprises génératrices d'emplois, elle a donc mis en place plusieurs zones d'activités communautaires. Aujourd'hui, les zones d'activités ou industrielles sont nombreuses dans la commune, mais souffrent d'un déséquilibre territorial puisque ces espaces sont essentiellement situés au nord de l'agglomération, à côté de la RCEA, ce qui constitue un point positif pour l'ensemble des établissements de ces zones. Le parc industriel de l'agglomération de Guéret (PIAG) comprend plusieurs zones industrielles ou d'activités dans différents domaines sur un espace de 72 ha, or 51,4 ha sont encore disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises. Il a également été développé un village d'accueil d'entreprises qui a pour objectif d'aider les jeunes entrepreneurs à s'installer grâce à la mise en location à des tarifs peu élevés de locaux neufs, les entreprises peuvent résider dans le village pour une durée de vingt-trois mois. Cette initiative favorise l'implantation d'entreprises.

De plus la ville souhaite créer un « pôle d'excellence rural : domotique et santé » ayant pour but de trouver des solutions face au vieillissement de la population. En effet, la Creuse reste un des territoires ruraux les plus âgés d'Europe, et est donc susceptible de recevoir la recherche et l'innovation de technologies permettant le maintien de personnes âgées à domicile, il s'agit également d'une source de revenu pour la commune. On constate grâce à ces aménagements la volonté de la municipalité de préparer l'avenir et de diversifier son économie.

La commune présente également un potentiel touristique exploitable. L'environnement de qualité (Zone Natura 2000, ZNIEFF) joue un rôle important, le cadre « nature » est la carte d'identité du territoire. La ville possède une bonne capacité d'accueil avec 19% des lits en hôtellerie du département et 20% des hébergements collectifs du département, cependant un manque est présent en matière d'hébergements meublés, d'hôtellerie de plein air et de chambres d'hôtes. En 2011, l'office de tourisme a comptabilisé 29 500 visiteurs dont 11 446 en juillet et août, soit 39% de la fréquentation annuelle. Les visiteurs sont essentiellement

français (98%), parmi les étrangers les anglais et les néerlandais sont les plus représentés, d'ailleurs depuis quelques années les anglais sont de plus en plus nombreux à venir s'installer en Creuse. On remarque que Guéret est le site le plus visité de Creuse, en effet il propose diverses activités (base de loisirs, site de décollage de parapente). On remarque que les activités les plus demandées sont en lien avec le cadre et l'environnement naturel du territoire, on constate une augmentation de 9% sur les demandes d'activités « nature ». Aujourd'hui, la ville envisage le développement de nouvelles activités en accord avec le caractère naturel du site comme l'agrotourisme ou l'écotourisme.

Les perspectives de développement pour la ville se situent dans l'arrivée de nouvelles entreprises, notamment grâce à l'implantation du pôle domotique Santé, qui constitue un espoir de développement économique pour la ville, et qui pourrait dans le long terme changer l'image associée à la ville.

Ce développement économique va de pair avec le développement culturel que subit la ville depuis quelques années, et qui lui permet d'accueillir des représentations au sein d'équipements variés.

B. Diagnostic culturel

1. Qu'est-ce que la culture ?

Il s'agit d'un mot complexe, qui possède plusieurs interprétations et qui reste difficile à définir.

Dans un premier sens et d'un point de vue sociologique, elle peut être vue comme quelque chose de commun à un groupe d'individus qui crée une cohésion entre ses membres. D'après l'UNESCO, « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». Il s'agit ici d'une conception collective de la culture, c'est-à-dire la culture d'une société d'un peuple, l'identité culturelle, elle est composée d'un ensemble de valeurs reliées à l'histoire. Cette culture se transmet de générations en générations et peut évoluer avec le temps. On peut lui associer une notion d'échelle : il peut s'agir de la culture d'un pays, la culture d'une communauté, d'un peuple au sein même d'un pays, la culture de deux ou trois personnes. Elle permet de communiquer sans avoir à expliquer la signification des choses à chaque instant. La seule chose commune à ces différentes échelles est le fait que la culture dite collective s'est forgée sur un vécu et une histoire commune.

A cette culture commune s'ajoute la notion de culture personnelle. Il s'agit ici des connaissances générales d'un individu, c'est-à-dire l'ensemble de son savoir. Il s'agit d'une des premières définitions donnée par le Dictionnaire nationale de Bescherelle en 1862. C'est ce que nous appelons aujourd'hui « culture générale ». Cependant on

ne peut pas réduire la culture personnelle à un ensemble de connaissances, elle s'organise autour de multitudes de composantes. Chaque individu va forger et élaborer sa propre culture personnelle en y ajoutant un ensemble de connaissances et de valeurs, véhiculées par un vécu ou un environnement. Ainsi, elle est individuelle et comporte une dimension évolutive.

Cette signification peut être opposée à celle de la culture collective. En effet les cultures communes possèdent parfois certaines règles et comportent une certaine rigidité qui peut s'opposer au développement des cultures individuelles de ces membres. En réalité ces deux définitions se recoupent, la culture individuelle inclut la connaissance des autres cultures, qu'elles soient personnelles ou collectives. La connaissance et la diversité des cultures collectives ne peuvent que développer notre culture personnelle, et les cultures personnelles de chacun participent à l'évolution et le développement de culture collective.

On utilise souvent la métaphore de l'iceberg pour expliquer la notion de culture, celle-ci se manifeste selon plusieurs composantes, certaines sont discernables et vont nous frapper et constitueront notre premier jugement, d'autres composantes se situent en profondeur et ne sont pas aisément discernables, ceux sont généralement les plus nombreuses. Cette image peut s'appliquer à la fois à la culture collective qu'à la culture personnelle.

La culture revêt une autre signification. En effet elle est souvent réduite à une de ces composantes qu'est l'art, qui est une valeur essentielle de la culture personnelle ou collective. Ici le mot « culture » est perçu comme le fait d'être cultivé, de connaître des choses, il s'attache essentiellement aux connaissances et plus aux valeurs et à la personnalité d'une personne ou d'une société, « toute discussion sur la culture doit d'une manière ou d'une autre, prendre comme point de départ le phénomène de l'art (...) Cependant, si la culture et l'art sont étroitement liés, ils ne sont pas la même chose. » (Anna ARENDT, *La crise de la culture*, 1961).

La différence entre art et culture est souvent assez floue pour beaucoup de personnes, on peut dire que l'art est l'expression de la culture comme nous le laisse entendre Patrick Bouchain. L'art est à la fois, voie d'expression de la culture, c'est-à-dire qu'un individu ou un groupe de personnes, une culture individuelle ou une culture collective, va s'exposer, s'exprimer aux yeux de tous par le biais d'une œuvre artistique. Mais il est aussi source de réflexion et d'enrichissement pour la culture personnelle ou collective, on apprend parfois beaucoup sur des personnes ou des peuples en observant leurs œuvres, la manière dont il représente les choses.

L'art est l'expression de la culture, et la culture une source pour l'art. Patrick Bouchain explique que « la culture, c'est la vie ». La culture est la vie et le fait de vivre est acte culturel puisque par nos actes, nos rencontres et nos apprentissages quotidiens nous développons notre culture. De plus, ces actes et ces rencontres sont une expression de notre culture personnelle. Il apparaît donc que l'art et la culture ne sont pas synonymes, mais que l'art est une composante principale de la culture, en étant source et moyen d'expression.

On voit que le mot « culture » au fil du temps, s'est vu attribué plusieurs définitions et concepts, il est très difficile de donner une définition générale de la culture, le mot pouvant signifier différentes choses selon la manière dont il est utilisé. Dans le cadre de ce projet, on peut attribuer au terme culture ces trois significations. En effet, il s'agit d'un équipement culturel où l'art, et quelle que soit sa forme, sera exposé. Le but étant de se cultiver, d'enrichir ses connaissances, c'est-à-dire de développer sa culture en terme d'art mais pas seulement. Dans ce lieu est exposé un art spécifique à un groupe de personne, à une communauté, ainsi à travers cette infrastructure on met en avant une culture collective par le biais de leur production artistique, de plus la connaissance de cette culture collective enrichit notre culture personnelle.

Après avoir défini le mot culture dans toute sa complexité, nous allons passer en revue les lieux de diffusion de cette culture dans la commune de Guéret

2. L'offre culturelle locale

a) Dans la commune de Guéret

Au sein de l'agglomération Guérétoise, on trouve plusieurs infrastructures culturelles :

-  **Salle polyvalente – Espace André Lejeune** : Il s'agit de la salle de spectacle, de réception située à l'entrée de la ville, à proximité de l'axe majeur que constitue la RN 145. Elle est capable d'accueillir toutes sortes de manifestation, c'est-à-dire forum, spectacles, meeting politiques. Elle a subi une rénovation récente, et a été renommé Espace André Lejeune suite au décès de l'ancien sénateur et maire de Guéret. Le public visé dépend de la programmation, qui peut être très variée, l'établissement ne présente pas de programmation propre à elle-même mais joue juste le rôle de salle de spectacle pour les festivals se déroulant à Guéret ou pour les spectacles mis en scène par La Fabrique de Guéret. Les spectacles proposés s'adressent à un public averti et d'un certain âge. Sa capacité peut varier entre 600 places assises à environ 1000 places debout.
-  **Le cinéma Le Sénéchal** se trouve au centre de la ville de Guéret, de plus des films qu'il propose, le cinéma ajoute à sa programmation un agenda d'événements mêlant le cinéma et d'autres domaines artistiques. Il compte cinq salles pour un total de 697 places, il est également classé Art et Essai, agrémenté des labels « jeunes publics », « recherche et découvert » et « patrimoine ».
-  **Le musée d'art et d'archéologie de la Sénatorerie** créé en 1832 par la société des sciences de la Creuse abrite un cabinet d'histoire naturelle qui rassemble des centaines d'animaux du monde entier, des collections d'archéologie gallo-romaine, une salle consacrée aux arts asiatiques et de nombreuses peintures datant du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle.

- ✚ **La Fabrique-Espace Fayolle.** Il s'agit d'un espace culturel qui constitue à la fois un lieu d'animation, de diffusion et de création. Le centre propose plusieurs activités telles que la danse, l'expression théâtrale et musicale. En association avec La Fabrique, scène conventionnée pour les écritures du monde et la musique, l'espace Fayolle accueille plusieurs artistes au cours de l'année afin d'organiser plusieurs spectacles (dances, théâtre, concert), et de partager leurs travaux au travers d'expositions. La Fabrique propose une programmation marquée par la dominance du théâtre et des concerts abordant les musiques du monde. Le public visé est majoritairement inclus dans la tranche d'âge 35-70 ans, la programmation propose également du théâtre jeune public adapté pour des jeunes enfants. L'espace Fayolle constitue un espace de détente, avec à disposition du public une salle libre accès où on peut venir travailler, se reposer, etc. Le foyer est quant à lui destiné aux jeunes avec certaines activités proposées (baby-foot, ping-pong, jeux-vidéo, jeux de société).
- ✚ **La médiathèque de Guéret** est un des grands projets réalisés par la communauté de communes Guéret-Saint-Vaury (aujourd'hui, communauté d'agglomération). Son architecture particulière témoigne de la modernité du bâtiment et de son ouverture au public. L'objectif étant d'« offrir à tous nos concitoyens un lieu privilégié de rencontre, de découverte et de partage des œuvres et des savoirs dans un esprit d'ouverture et d'échange » (Michel Vergnier, 2010). Elle se situe à côté de l'espace Fayolle et de la piscine créant un secteur très attractif de l'agglomération de par la quantité des services proposés.

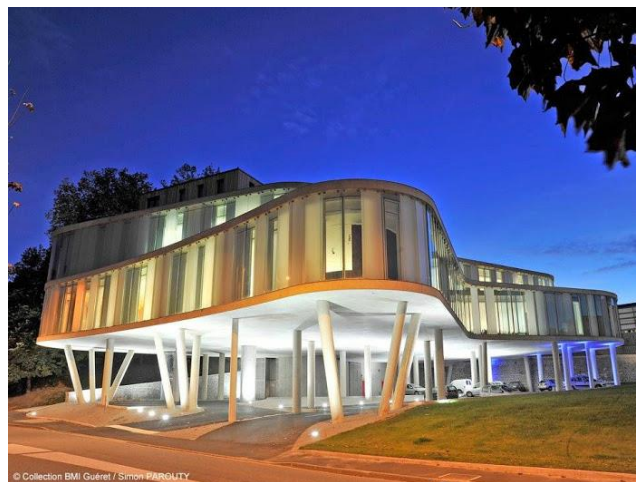


Figure 1 : Médiathèque de Guéret (source : cc-guéret.fr, 2013)

- ✚ **Le Conservatoire départemental Emile Goué** propose un cursus complet dans de nombreuses disciplines. L'établissement possède plusieurs annexes sur l'ensemble de la Creuse afin de créer un maillage et de donner à tous la possibilité d'apprendre la musique. C'est plus de 2000 creusois qui bénéficient tout au long de l'année des enseignements dispensés par l'établissement. Le conservatoire axe son enseignement sur les pratiques collectives, c'est-à-dire les musiques d'ensemble.



Figure 2 : Conservatoire départemental (source : photo personnelle, 2013)

En dehors de l'agglomération mais toujours compris dans le territoire communal, on trouve un parc animalier, le parc des loups de Chabrières, mettant en valeur le loup dans un vaste espace naturel.

De plus, Guéret est sujet à plusieurs festivals. Le festival des nuits d'été se déroulant dans la première quinzaine de Juillet est l'occasion d'offrir pendant quatre jours une programmation culturelle importante basée sur de nombreux concerts au sein de la ville. C'est un événement qui rencontre un grand intérêt au sein de la population Guéretoise de par la qualité de la programmation et de la diversité des genres musicaux proposés (électro, jazz, métal,...), et ceux quel que soit les tranches d'âges, même si les jeunes restent souvent majoritaire. Le festival Urban Culture se déroulant chaque année, depuis neuf ans, au mois d'avril se situe dans la même dynamique. Il propose une programmation intéressante et variée (concert, danses, etc.), réunissant majoritairement les personnes les plus jeunes de l'agglomération. Cette année l'événement est marqué par le venu de l'artiste international Wax Tailor constituant une programmation qualifiée de « plus grosse qu'on est jamais faite » par Filip Forgeau, directeur de l'espace culturel La Fabrique.

La ville de Guéret présente une offre culturelle intéressante mais restreinte à un certains publics. Hormis le cinéma et la médiathèque, les services culturels proposés ne sont pas en accord avec les attentes d'une population jeunes et dynamique. Le manque réside essentiellement dans l'absence de spectacles vivants s'adressant réellement à un public jeune, et ce tout au long de l'année.

(Revue de presse culturelle locale, cf. Annexe 1)



Figure 3 : Cartographie de la culture à Guéret (source : réalisation personnelle, 2013)

b) En Creuse

La Souterraine, situé à vingt minutes de Guéret, constitue la deuxième ville la plus peuplée du département, ainsi elle se doit de proposer des activités culturelles à ces habitants. La ville possède elle aussi une médiathèque qui permet d'accéder à une large documentation mais également à une programmation annuelle variée : expositions, conférences. Le pôle culturel le plus important de la Souterraine est le centre culturel Yves Furet qui entame cette année sa douzième saison culturelle. La programmation de l'établissement est variée puisqu'elle propose danse, musique, théâtre, ciné-concert. Il accueille également le festival « Vache'ment Jeune » qui offre une scène professionnelle aux artistes régionaux qui permet aux groupes de 15-22 ans de valoriser leurs créations.

La ville d'Aubusson est également un autre pôle culturel du département puisqu'elle possède deux installations conséquentes. Tout d'abord, le centre culturel Jean Lurcat est un théâtre qui jouit du label « Scène Nationale » délivré par le Ministère de la culture depuis 1991. Il s'agit de l'unique scène nationale implantée dans une ville de moins de 10 000 habitants, c'est également la seule de la région Limousin. Aubusson est également très connue pour sa tapisserie qui compte six siècles d'histoire. Depuis 2009 la tapisserie d'Aubusson est inscrite au « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité » par l'Unesco. Il existe actuellement un musée de la tapisserie au sein des murs du centre culturel Jean Lurcat, cependant suite au label décerné par l'Unesco et le peu d'espace disponible un nouveau projet doit voir le jour dans les années à venir. En effet Aubusson souhaite se doter d'une Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, un projet articulé entre création, patrimoine et accompagnement des acteurs économiques, qui devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2015.

c) En région Limousin

En Limousin, la ville la plus importante est Limoges, préfecture de la Haute-Vienne et de la région, elle compte environ 139 000 habitants (plus que tout le département de la Creuse). L'agglomération possède donc plusieurs infrastructures afin de répondre aux attentes de la population. La ville possède cinq centres culturels répartis dans les quartiers de la ville et qui proposent des spectacles divers (musique, théâtre, danse), des expositions, des conférences et des ateliers. Ils portent une attention particulière au jeune public. La ville possède un conservatoire, un opéra et plusieurs musées. Le musée des Beaux-Arts de Limoges occupe l'ancien palais épiscopal classé aujourd'hui monument historique depuis 1912. Le site a subi une restructuration entre 2006 et 2010. Le musée s'articule autour de quatre thématiques : la collection d'émail, les peintures de la Renaissance au XX^{ème} siècle, les antiquités égyptiennes et l'histoire de la ville de Limoges. Le musée de la Résistance propose sur 1400 m² un parcours retraçant les événements historiques de la Seconde guerre mondiale et notamment la résistance, l'occupation et la déportation au sein du département de la Haute-Vienne. La ville compte également une bibliothèque Francophone multimédia, il s'agit d'un pôle d'excellence associé à la bibliothèque de

France pour le Théâtre et la poésie francophone, elle a une réputation internationale.

Des festivals animent la vie limougeaude, c'est le cas des Francophonies en Limousin qui propose des spectacles vivants (danse, musique, théâtre) animés par des artistes venant du monde entier. C'est également le cas du festival Scènes Grand Ecran se déroulant au Théâtre de l'Union, qui propose 8 projections, 5 spectacles et une exposition dans de nombreux lieux de la ville. Ce théâtre est un centre dramatique national qui dispose d'une salle de 360 places. Depuis 2007 la ville de Limoges est équipée d'un Zénith, il s'agit d'une infrastructure sans équivalent dans un rayon de 150 kilomètres. Ce lieu permet d'enrichir et de développer l'offre culturelle de par sa capacité d'accueil, et est vecteur de retombées économiques pour la ville. Au-delà des grandes infrastructures et des établissements gérés par la municipalité on peut trouver des salles de plus petite taille, la Fourmi est dans ce cas. Il s'agit d'un Café-Concert créé en juin 2007 essentiellement consacré à soutenir des musiques actuelles, qui accueille occasionnellement du théâtre, sa capacité est de 300 places et elle est gérée par l'association « L'Art...Scène » dont le but est de développer, promouvoir et professionnaliser la scène émergente locale et régionale. A proximité de l'agglomération se situe les Jardins de la Borie, un jardin touristique, qui est à la fois un espace de création et de contemplation, le but est de réunir, accueillir et accompagner des artistes, de promouvoir la réflexion et « l'expérimentation de la culture en tant qu'acteur de développement territorial ». Cet espace propose de redécouvrir le paysage par l'écoute au travers d'un parcours au fil de l'eau en y ajoutant un travail de lumière de jour comme de nuit. Grâce à l'ensemble des activités proposées et du nombre d'infrastructures culturelles que la ville possède, Limoges peut être considérée comme la métropole culturelle de la région.

Tulle, préfecture du département de la Corrèze est également un pôle culturel intéressant de la région Limousin. Ses différents musées, sa médiathèque, son conservatoire, sa scène conventionnée et ses festivals constituent une offre importante et intéressante pour le département de la Corrèze, cependant en raison de sa localisation, la ville se situe à deux heures de routes de notre territoire d'étude et constitue ainsi le troisième pôle urbain après Limoges et Clermont-Ferrand, il ne constitue pas réellement un pôle culturel attractif pour la population Guéretoise.

Après avoir effectué une revue des équipements de la commune de Guéret et de la région, ce diagnostic culturel va s'attacher à comprendre comment la culture est perçue par la population et notamment quelles sont leurs pratiques culturelles, ce qui constituera une première piste de réflexion pour notre projet.

3. Les pratiques culturelles

Nous allons nous appuyer sur deux enquêtes, une réalisée par le ministère de la culture et l'autre effectuée par moi-même au sein de la ville de Guéret, afin de comprendre quelles sont les tendances en terme de pratiques culturelles et comment elles ont évolué.

a) L'enquête du ministère de la culture

Depuis 1973 le ministère de la culture et de la communication a réalisé cinq études « Pratiques culturelles des Français » (1973, 1981, 1989, 1997, 2008). L'analyse de l'évolution des pratiques culturelles entre 1973 et 2008 apportent certaines conclusions. Les pratiques culturelles ont connu une très forte augmentation et on peut dégager quatre grandes tendances.

La plus impressionnante est la progression des consommations audiovisuelles, phénomène qui s'explique par des évolutions technologiques et une offre de produits et de programmes télévisés croissante. Pendant de nombreuses années la télévision a connu une importante hausse de sa consommation, cependant depuis l'arrivée d'internet, celle-ci a vu son temps consacré baissé, et notamment chez les jeunes populations. Cette observation s'accompagne également d'un « boom » musical, grâce aux nouvelles possibilités de stockage, d'échange d'un support à l'autre, on constate une intégration toujours plus grande de la musique dans la vie quotidienne pour de nombreuses générations.

Cette présence en hausse des écrans et de la musique a eu pour conséquence la diminution de la lecture de presse quotidienne et de livres. La fréquentation des bibliothèques a augmenté durant la période d'étude même si depuis 1990 elle a atteint sa limite et pourtant de moins en moins de personnes lisent au point que la proportion de Français n'ayant lu aucun livre est la même que dans les années 70. On peut en conclure que l'intérêt des Français pour la lecture est beaucoup moins important qu'auparavant, cependant il faut prendre en compte la numérisation des supports, ainsi la baisse constatée peut s'expliquer en partie par des évolutions technologiques que par des changements de comportements. Elle a en tout cas perdu de l'intérêt aux yeux des jeunes populations qui sous-estiment souvent cette pratique.

Un autre phénomène en plein essor est la pratique en amateur, elle a connu une forte progression entre 1980 et 1990. Depuis 1990, cette pratique a continué à se développer notamment grâce à l'ordinateur et aux possibilités qu'il offre. Les opportunités dans les domaines de la musique, du graphisme, de la photographie, et la possibilité de partager ses créations conforte l'essor des pratiques en amateur.

De plus, on constate que ces pratiques se sont étendues à l'ensemble de la population et ne s'adressent plus aux jeunes élites comme c'était le cas avant.

La fréquentation des établissements culturels est en hausse et ce malgré la présence dans les foyers d'équipements audiovisuels permettant une distraction et un épanouissement personnel. La hausse peut être néanmoins nuancée, en effet si certains établissements comme le cinéma ou le théâtre ont élargi leurs publics durant les dix dernières années, les bibliothèques et médiathèques ont connu une certaine décroissance, qui peut s'expliquer par le peu d'intérêt portée à la lecture et la possibilité d'accéder à n'importe quel contenu de chez soi avec l'arrivée d'internet

La période 1973-2008 est marquée par un vieillissement du public, qui est en relation avec le vieillissement de la population française. Cette tendance ne doit pas faire oublier que l'intérêt des 15-24 ans reste supérieur à celui de leurs aînés dans différentes activités : aller au cinéma, à un concert, pratiquer en amateur. Malgré un équipement suffisant au domicile, les populations jeunes et moins jeunes (puisque la culture juvénile s'est développée au sein de la population adulte) continuent de sortir et de fréquenter les infrastructures culturelles.

b) L'enquête réalisée sur la ville de Guéret et ses alentours

Quand il s'agit de développer un projet, il est important de connaître qu'elles sont les besoins, les envies, les attentes de la population, afin de savoir si le projet est opportun et s'il existe une réelle demande. Il ne s'agit pas de développer un projet juste par envie, il est primordial qu'il réponde aux besoins du territoire et de la population afin qu'il puisse fonctionner normalement.

En partant de ce constat, il m'a semblé impératif de sonder la population Guérétoise par le biais d'une enquête portant sur l'offre et les pratiques culturelles au sein de la ville de Guéret (Méthode de construction de l'enquête, Cf. Annexe 2).

Ce projet devant s'adresser aux populations les plus jeunes, j'ai décidé de cibler avant tout les deux lycées de la ville, j'ai pu rencontrer les directeurs des deux établissements qui m'ont donné l'autorisation de diffuser l'enquête au sein de leur établissement. J'ai donc proposé aux élèves présents en études au moment de ma venue de se soumettre à l'enquête afin de recueillir leur ressenti. Cependant, ne se restreindre qu'à ce public ne m'aurait pas permis d'obtenir un panel des envies et pratiques de l'ensemble de la population. De plus, l'équipement souhaité, même s'il a pour vocation l'accès de la culture aux plus jeunes, ne peut pas se permettre d'omettre les autres tranches d'âges qui peuvent également constituer un public potentiel. Ainsi, j'ai diffusé mon enquête au sein d'une structure hospitalière, et auprès de quelques commerçants.

Mon enquête s'organise en trois thèmes : l'offre culturelle, les pratiques culturelles et les attentes en termes d'équipement et d'offre culturelle. (Enquête, Cf. Annexe 3).

Après avoir récolté les enquêtes, j'ai traité les informations qui donnent les conclusions suivantes :

La population sondée possède une moyenne d'âge de 24 ans, la personne la plus jeune ayant 15 ans, et la plus âgée 54 ans. Sur les 50 personnes interrogées, on obtient 50% d'étudiant, 28% de fonctionnaires, 16 % d'employés et 6% d'assistante d'éducation. Les personnes sondées présentent une majorité de femmes, avec 27 femmes sondées contre 23 hommes.

En ce qui concerne l'offre culturelle sur la ville de Guéret, 54% (27 personnes sur 50) connaissent l'offre culturelle proposée par la ville, et 54% pensent que cette offre

n'est pas suffisante. On constate que l'offre culturelle est connue au sein du territoire et ne correspond pas forcément aux attentes des populations.

Concernant les pratiques culturelles de la population, pour 54% des sondés les pratiques culturelles ont un intérêt important, cependant ils ne sont que 18% à en pratiquer une, majoritairement la danse. On constate également que seulement 18% (9 personnes sur 50) pratique l'offre culturelle de la ville, la principal raison évoquée pour la non pratique est le manque de temps (30 personnes), le manque d'envie et le choix des programmations récoltant chacun 20% des suffrages. Il apparaît que le lieu culturel le plus souvent fréquenté est de loin le cinéma, avec 80% des personnes, vient ensuite la médiathèque avec 50%, et enfin l'espace Fayolle récolte 40% des suffrages. On constate que La Fabrique/Espace Fayolle est souvent cité comme lieu chez les jeunes, mais pas forcément pour ses spectacles et sa programmation. En effet, l'avantage de cet équipement est qu'il se trouve à proximité d'un lycée, et que beaucoup d'élèves préfèrent se retrouver là-bas pour discuter, se rencontrer entre ou après les cours, que de rester dans l'enceinte de l'école. Ainsi, ce lieu est fréquenté pas seulement pour ses spectacles, mais pour l'espace de vie qu'il propose. Ces lieux sont fréquentés un peu plus souvent la semaine que le week-end (27 personnes contre 23), et d'avantage en soirée, notamment pour le cinéma.

On va maintenant s'attacher aux attentes en termes d'équipement et d'offres culturelles. Il apparaît avant tout que pour la population, un lieu culturel doit être un lieu de pratique et d'exposition. Un équipement culturel se caractérise par sa programmation, pour les guéretois, leurs attentes en terme de programmation sont de pouvoir voir des spectacles variés, allant de la comédie musicale aux spectacles d'humour en passant par la musique classique. Ils portent notamment un intérêt certains à la musique, et veulent découvrir de nouvelles choses avec un contenu plus moderne et récent. Pour 38 personnes interrogées sur 50 (76%), la ville manque d'équipement culturel, considérant qu'une salle de spectacles et de concerts étant ce qui manque le plus. Ils souhaitent avant tout un lieu pour la musique, un lieu de loisirs. Ainsi quand on leur demande ce qu'ils aimeraient voir se développer sur la commune de Guéret, les réponses sont multiples : « une meilleure accessibilité à la culture, plus de concerts, plus d'activités pour les jeunes, des événements musicaux, de la danse pour adultes, de la danse hip-hop, de la découverte pour les enfants ».

On constate que la musique est un élément qui revient souvent, cette tendance se confirme lorsqu'on leur demande quelles formes d'art les intéressent le plus : la musique arrive en tête avec 76% de personnes intéressées, vient ensuite la photographie avec 60% d'intérêt (30 personnes sur 50) en quasi égalité avec la danse, vient ensuite les arts urbains et le théâtre. Ils attendent surtout une programmation plus abondante et reconnue, mais surtout plus moderne, originale et distrayante, qui serait susceptible d'augmenter la fréquence de leurs sorties.

L'enquête nous permet de dégager certaines tendances en termes d'attentes et de pratiques culturelles sur le territoire. Premièrement, on constate que seulement la moitié des sondés connaissent l'offre culturelle et qu'il ne la trouve pas suffisante,

mais ceci ne reflète pas pour autant le manque d'intérêt porté à la culture. Il est important de rappeler que la moitié des sondés sont des étudiants, et dans notre cas lycéens, qui ne connaissent pas forcément l'offre culturelle par manque d'investissement et aussi sûrement par rejet de la programmation et de la forme. En effet, le style très conventionnel des spectacles proposés (assis dans une salle) ne correspond peut être pas aux attentes des jeunes, qui préfèrent trouver leurs représentations culturelles dans des circuits moins conventionnels.

Une conclusion importante de cette enquête est la volonté de voir se développer un nouvel équipement culturel, qui est à la fois un lieu de pratique et de diffusion de spectacles. Comme c'est également le cas au niveau national, la musique apparaît comme l'activité culturelle la plus demandée, cependant il est important de garder à l'esprit la diversité (des formes d'art et des spectacles) exprimée lors de l'enquête. Ainsi, je pense que la musique et la photographie doivent impérativement rentrer en compte lors de l'élaboration de la programmation du nouvel équipement.

Cette enquête m'a permis de comprendre certains comportements, notamment chez les lycéens, et de cerner les attentes en termes d'équipement culturel et de spectacles. Ainsi, je me suis aperçue que la proposition d'aménagement initialement prévue lors de la définition de ce projet, c'est à dire l'implantation d'une maison des arts urbains sur la commune, ne correspondait pas forcément aux attentes de la population. En effet, il s'axe sur une forme d'arts qui certes possède une certaine originalité mais qui ne rencontre pas l'intérêt de tous. L'objectif est de rendre la culture accessible à tous, et cette forme d'art bien qu'elle puisse susciter la curiosité de certaines personnes, tend à restreindre le public et la diversité de spectacles et activités proposées, qui est une des caractéristiques de la demande Guérétoise. Ainsi, il ne s'agit plus de créer une maison des arts urbains, mais de développer un centre culturel, proposant divers spectacles et plusieurs activités en s'appuyant sur la demande de la population. L'art urbain ne constituera pas le thème principal de l'équipement mais se verra décliner en activités ou exposition au sein du centre culturel.

Ce diagnostic nous éclaire sur la ville de Guéret. Le territoire est marqué par une population qui se renouvelle et tend à se maintenir, et par l'envie de changer son image par le biais d'un développement économique et pourquoi pas culturel.

Cependant l'offre culturelle, plutôt variée, a tendance à exclure une certaine tranche d'âge de la population, les jeunes. Le projet a pour objectif de développer un nouvel équipement, afin de répondre aux besoins de cette population, en s'appuyant sur un développement culturel du territoire.

II. Le développement culturel

Le développement culturel d'un territoire s'effectue au travers de politiques culturelles bien définies, vecteur de différents enjeux selon les territoires, et portées par des acteurs institutionnels ou non.

A. La culture comme facteur de développement

1. Une reconnaissance au niveau mondial

Ces dernières années, les débats européens concernant les politiques à mener en termes de développement ont évolués. Pendant les dernières décennies, la culture n'a pas été considéré comme une notion à intégrer au développement et a été souvent laissé de côté par les institutions internationales. Cependant, depuis quelque temps, on assiste à une redéfinition du rapport qui existe entre développement et culture, l'Union Européenne considérant même la culture comme un élément essentiel de sa politique. La Commission européenne avance le fait que pour qu'une politique de développement soit réussie, elle ne peut passer outre la dimension culturelle, facteur de cohésion sociale, de renforcement des capacités.

Le séminaire international « Culture et Développement » se déroulant à Gérone au mois de mai 2010 apporte les conclusions suivantes. Il est nécessaire d'intégrer la culture au sein des stratégies de développement, de par sa contribution au développement social et économique. Il est apparu que la culture pouvait être un acteur dans la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), de par la lutte contre la pauvreté liée à sa contribution à la croissance économique via la création de revenus et d'emplois. Le rapport évoque la nécessité et l'importance des politiques culturelles locales comme agents « de développement durable, dans la lignée de l'Agenda 21 de la culture, en réponse à la vision de la culture comme le "quatrième pilier" du développement durable ».

Cette contribution à la réalisation des ODM est également soulignée par une résolution portant sur la culture et le développement, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 2010. Dans ce texte, les Nations Unies rappellent le rôle essentiel de la diversité culturelle dans le développement économique et social, et que la source d'innovation et de créativité issu de la culture peut constituer un moyen d'assurer un développement économique.

Cette prise en compte de la culture constitue une réelle avancée au niveau international, assurant une durabilité à certains processus de développement. En effet, certaines politiques de développement sont tombées à l'eau suite à une non prise en compte d'obstacles culturels. La nouvelle approche consiste à intégrer la culture dans l'ensemble des composantes du développement.

2. Les politiques culturelles en France

a) *Une décentralisation et une démocratisation de la culture en France*

Les politiques culturelles apparaissent en France avec la naissance du Ministère des Affaires culturelles en juillet 1959, qui fait suite à une demande du général de Gaulle d'inclure au sein du gouvernement André Malraux et de lui confier les rênes de ce nouveau ministère. Dès lors l'Etat mécène laisse sa place à une politique culturelle globale. Cette politique est marquée par la volonté de la démocratisation de la culture qui passe par une protection sociale de l'artiste, un accès à la culture pour tous, et une sauvegarde du patrimoine. La mission, spécifiée par les décrets du 24 juillet 1959, est « *de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création d'œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent* ».

Malraux va alors décentraliser la culture, encore trop centrée à Paris, pour qu'elle profite à tous ceux qui ont envie d'y accéder. En effet pour lui « l'essentiel des maisons de la culture, c'est la décentralisation, la fin du privilège parisien et le développement en province des foyers de diffusion, mais aussi de la création artistique, c'est la conquête progressive d'un public qui ne serait allé ni au théâtre, ni au concert, ni au musée parce qu'il n'avait pas la possibilité matérielle ou parce qu'il pensait que cela ne le concernait pas »². Il crée les maisons des jeunes et de la culture, il implante différents comités régionaux des affaires culturelles (les DRAC aujourd'hui) afin d'irriguer le territoire. La mise en place de parcs nationaux, régionaux et la planification de l'urbanisme permet une protection du patrimoine.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 permet à la culture de redevenir un axe majeur, ce qui permet au ministère de voir son budget doublé en quelques années. Le champ culturel s'élargit et les pratiques amateurs sont de plus en plus pris en compte, une dimension festive apparaît avec des événements nationaux, on associe désormais apprentissage et art.

Le décret du 10 mai 1982 précise que « *Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde* ». A partir de 1977 on assiste à une nouvelle vague de décentralisation où les collectivités locales prennent leur autonomie. Au fil du temps les collectivités obtiennent des compétences obligatoires et complémentaires en ce qui concerne l'action culturelle.

² Présentation du budget des affaires culturelles par André Malraux, le 13 novembre 1968 à l'Assemblée nationale

Aujourd'hui, les collectivités territoriales, à n'importe quelles échelles (commune, communauté d'agglomération, départements, régions, etc.), sont porteuses de nombreux projets et d'actions culturelles qui participent au développement du territoire, et elles constituent le principal moteur du développement culturel.

La ville de Guéret a ainsi vu ses compétences en terme d'aménagement culturel du territoire se développées au fil du temps afin d'aboutir à la politique culturelle actuelle.

b) La culture, un axe de développement pour la ville de Guéret

Le sport a été pendant de nombreuses années l'axe majeur de la politique culturelle Guérétoise. La ville pouvait s'appuyer sur des équipements de très bonne qualité et un nombre de pratiquants très important, ce qui lui permit d'obtenir de nombreuses distinctions dans ce domaine. Cependant avec le changement de maire en 1998 et l'arrivée à la tête de la ville de Michel Vergnier, on a assisté à un changement de politique culturelle. En effet comme le dit lui-même le maire, « un développement économique ne peut se faire sans attrait culturel », ainsi il va engager une nouvelle politique accés autour du développement de la culture sur le territoire. Cette politique s'articule autour de deux axes majeurs qui sont : la rénovation des équipements et le travail sur une programmation diversifié et moderne.

Ainsi, cette politique a permis la rénovation de la scène de La Fabrique afin de l'aménager et de la doter d'équipements permettant la mise en scène de spectacle notamment de pièces de théâtre. La rénovation de la salle des fêtes, devenue aujourd'hui Espace André Lejeune, est également le fruit de cette politique, cette salle est aujourd'hui une des meilleurs de la région, avec une capacité d'accueil importante et un équipement moderne. La communauté d'agglomération (communauté de communes à l'époque) a également été sollicité afin de porter et de mettre en œuvre la construction d'une médiathèque au sein du territoire. De plus, la ville a développé ses propres festivals, le festival des nuits d'été et le Festival Urban Culture, qui ont été lancés en 2005 dont la programmation est marquée par la diversité. La politique, menée depuis maintenant quinze ans, a permis à la ville de se doter d'équipements culturel de qualité.

La culture apparait, aux yeux de la municipalité, comme un enjeu mais aussi un moyen de développement, offrant à la commune des lieux culturels de qualité. C'est dans cette dynamique que s'inscrit ce projet.

Les politiques culturelles menées sur les différents territoires de France sous-entendent souvent un développement économique, du moins espéré. En effet un développement culturel peut être une source d'enjeux pour un territoire et les acteurs locaux.

B. Les enjeux et les acteurs

Les projets culturels en milieu rural se heurtent généralement à des difficultés propres au territoire : faible densité de population, moyens financiers. On peut ajouter le manque d'établissements culturels, un réseau d'acteurs absent ou éloigné, cependant ces espaces sont généralement demandeur et les élus et associations se mobilisent pour faire vivre leur territoire. Ils veulent faire du développement culturel non pas un luxe mais une source de développement économique et social.

1. Une multitude d'enjeux

a) Une dynamique de population

La culture peut participer à contrer un déclin démographique. Selon une étude de la DATAR publiée en 1989³, la vie culturelle en milieu rural est une préoccupation majeure pour les jeunes. En effet lorsqu'aucune offre culturelle n'est présente sur un territoire, cela favorise le départ des populations et notamment des plus jeunes qui seront attirées vers les grandes villes où elles trouveront les propositions culturelles attendues et elles se rendront compte du manque de culture au sein de leur territoire d'origine. Ce phénomène est caractéristique de la ville de Guéret, où de nombreux lycéens, face au manque d'offre, souhaitent obtenir leur BAC afin de rejoindre des grandes agglomérations voisines telles que Limoges ou Clermont-Ferrand.

Le dynamisme culturel peut participer à contrer l'exode rural et favoriser l'arrivée de nouvelles populations, toutefois il faut modérer le propos. En effet, la culture n'est pas le premier argument avancé lorsque qu'on décide de s'installer dans un nouvel espace. Les services médicaux et l'offre éducative restent les préoccupations centrales, l'offre culturelle vient seulement après. Il est évident qu'un territoire présentant un certain dynamisme culturel retiendra l'attention des nouvelles populations et participera à améliorer l'attractivité du territoire pour les populations futures et actuelles. La culture représente un avantage, c'est-à-dire qu'elle n'est pas essentielle pour le territoire mais peut participer à le rendre plus dynamique. Le fait que la culture ne soit pas une priorité aux yeux de la population et des élus comme pourrait l'être la santé, l'aide aux personnes âgées ou l'éducation, nous poussent à atténuer l'intervention dans le maintien d'un solde migratoire.

Cependant, la vie culturelle en milieu rural reste bel et bien un enjeu, qui d'ailleurs soulève un questionnement, celui de l'affirmation d'un milieu où « il n'y a rien à faire », où « on s'ennuie » face aux grandes villes voisines détenant l'apanage de la culture et de la distraction.

³ La DATAR avance dans une étude de 1989 que le manque de vie culturelle en milieu rural était un des quatre reproches les plus souvent exprimés. Il était même au second au rang chez les jeunes.

b) Un cliché à effacer, une indépendance culturelle à développer

La ville de Guéret, et en particulier le département de la Creuse, jouissent d'une image peu glorieuse. En effet, la Creuse est l'un des départements les moins peuplés de France, et pour beaucoup de personnes c'est un territoire très peu dynamique où « il n'y a rien à faire », des critiques qui proviennent parfois de territoire très proches tel que Limoges ou Clermont-Ferrand. Guéret pâtie ainsi de cette image, et est considérée, comme le reste du département, comme une ville rurale dépourvue d'attraits. Pourtant la ville entreprend de nombreux projets afin de rendre son territoire plus attrayant et briser cette image négative d'espace en perte de population et sans activités. Ainsi ce projet d'infrastructure culturelle pourrait s'inscrire dans la politique d'investissement entamée depuis quelques années par la commune, avec la création de la médiathèque, du Pôle Santé et Domotique, même si le développement d'une nouvelle infrastructure culturelle n'est pas la priorité immédiate de la ville.

De plus, certaine ville comme La Souterraine propose une programmation plus variée et plus importante que Guéret, la création de cet établissement pourrait redonner à Guéret une dimension culturelle et pourquoi pas faire de la ville le pôle culturel du département, rôle qu'elle ne possède pas encore. Ceci pourrait renforcer son influence au sein du territoire Creusois, et selon la programmation et la qualité de l'établissement, la ville pourrait changer d'échelle d'influence. En effet, des villes comme Montluçon ou Limoges programment des artistes nouveaux et actuels, si la ville arrive à proposer une offre culturelle innovante et actuelle avec des artistes nouveaux, elle pourrait s'affirmer comme une alternative aux deux villes proches, cependant la capacité d'accueil ne permettrait peut-être pas de rivaliser.

L'installation d'un établissement culturel pourrait changer l'image du territoire afin qu'il soit vu comme un espace dynamique qui cherche à se développer et à lutter contre ces clichés d'espace rural qui lui sont attribués, et ce à l'échelle du département mais aussi à l'échelle de la région. Il paraît évident qu'un tel projet augmentera le rayonnement de la ville sur des territoires alentours mais n'aura aucune conséquences à l'échelle nationale. Ce changement d'image pourrait entraîner une légère augmentation de la fréquentation de la ville, qui entraînerait certaines retombées économiques.

c) Des retombées économiques ?

Comme l'affirme Bernard Latarjet⁴, une réflexion sur le développement économique ne peut se faire sans aborder la dimension culturelle. En effet il définit trois relations entre culture et économie :

- Une création d'emplois localement, un projet culturel ne pouvant bien sûr pas être une solution aux problèmes de chômage.

⁴ Bernard Latarjet, *L'aménagement culturel du territoire*, La Documentation Française, Paris, 1992

- L'implantation d'entreprises, cela peut favoriser la venue de nouveaux entrepreneurs même si il précise que la présence culturelle n'est qu'une préoccupation secondaire, les entrepreneurs recherchent avant tout une main d'œuvre, une certaine accessibilité et un environnement universitaire.
- La culture, permettant le développement de l'esprit d'initiative, l'ouverture, le dynamisme et stimulant la création, apparait comme un acteur d'une stratégie de développement économique à long terme.

La culture va rendre le territoire plus vivant et dynamique, et ainsi participer à son attractivité économique. Pour les entrepreneurs un territoire attractif au sein d'un espace de qualité est un facteur d'implantation, même si comme le démontre B.Latarjet, celui-ci n'est pas primordial. L'implantation d'un équipement culturel va engendrer des retombées financières pour la ville plus ou moins importante et la création d'emplois, cependant les retombées économiques sont difficiles à quantifier. Il est également important de garder à l'esprit l'objectif de l'infrastructure, et sa notoriété. En effet, un équipement ou événements destinés au tourisme culturel jouissant d'une renommée nationale ou internationale est porteuse de retombées économiques, de création d'emplois, etc. Or un équipement proposant une action culturelle au service de la population ne peut pas créer de tels gains. Ainsi, dire que le développement culturel sous-entend un développement économique est véridique lorsqu'on parle de projet axé sur l'évènementiel, le tourisme culturel lié au patrimoine, et cela dans la durée.

Afin de se développer économiquement, il faut avant tout travailler sur l'environnement humain et social du territoire, dans lequel la culture contribue.

d) Le lien social et l'apport personnel

La culture peut être vu comme une composante du lien social, créer ou favoriser le lien social est une notion clé dans des projets culturels en milieu rural.

Aujourd'hui avec la présence de l'audiovisuel dans les foyers, on assiste à une mutation des pratiques culturelles qui deviennent de plus en plus individuelles, or comme nous l'avons vu précédemment la volonté de sortir et la fréquentation des établissements culturels n'ont pas pour autant diminuer. Cela témoigne d'une volonté de rencontre, de se retrouver et d'échanger. Ces rencontres et échanges favorisés par le projet culturel entraînent l'ouverture d'esprit, qui est multiple : ouverture à l'autre, à des cultures différentes, à des artistes nouveaux. Le fait de se retrouver, de partager et d'échanger permet de lutter contre le repli et l'isolement social puisqu'il apporte l'ouverture sur autre chose. La culture permet de se construire et de se forger un certain esprit critique, il s'agit ici plus d'un apport personnel. La culture permet de mieux se connaître, de connaître l'autre et favorise le vivre-ensemble dans la société et au sein du territoire.

La présence d'une infrastructure culturelle permet de faire découvrir des spectacles à des personnes isolées, situées dans un profond environnement rural et qui n'ont

pas l'opportunité d'accéder à la culture. L'objectif est de rassembler le plus de personnes possibles, qu'ils vivent en milieu ruraux ou si bien même qu'ils puissent être issues de grandes agglomérations voisines, afin de favoriser le rayonnement, mais surtout de mélanger les cultures dites « urbaines » et « rurales », et faire découvrir aux uns et aux autres d'autres espaces, de confronter les expériences et d'installer un enrichissement mutuel.

Cependant, comme il est le cas d'un point de vue économique et démographique, il faut nuancer l'apport de la culture dans le renforcement du lien social et bien avoir à l'esprit que la culture ne peut résoudre tous les problèmes de fracture social, et savoir faire la différence entre ce qui relève du possible et de l'utopie.

Les enjeux et les objectifs d'un développement culturel doivent s'appuyer sur les ressources et les possibilités du projet, appliqués à son échelle et à celle du territoire. En l'occurrence, dans notre cas, il apparaît clairement que le projet ne sera pas vecteur de retombées économiques immenses, certes un tel projet peut créer de l'emploi et avoir certaines retombées financières seulement celles-ci sont à modérer.

On peut effectuer le même constat en ce qui concerne la venue de population, Guéret étant la grande ville du département et comme nous l'avons vu dans le diagnostic, elle maintient sa population et celle-ci se renouvelle au fil du temps, l'implantation d'une structure culturelle n'aura pas réellement de grande influence sur la démographie du territoire.

Le réel enjeu pour le territoire se situe dans l'apport à la population et le changement d'image auquel le territoire pourrait être sujet. En effet, cette structure offrirait à Guéret un lieu culturel pour la ville et ses alentours, ce qui lui manque cruellement et qui lui permettrait d'affirmer et d'endosser un rôle de pôle culturel. De plus, elle renforcerait le lien social, et surtout la rencontre et le partage entre générations, ce serait également une source d'apport personnel pour les habitants, il s'agit vraiment d'un équipement qui serait au service de la population.

Enfin, l'image du territoire pourrait évoluer, et ainsi avoir un rayonnement plus important à l'échelle départementale et surtout, le plus intéressant serait de changer la réputation au niveau régional et montrer que le territoire Guéretois est dynamique, cherche à se renouveler et peut être le laboratoire de nouvelles expériences en termes de développement culturel ou économique, en s'appuyant sur différents acteurs.

2. Une diversité d'acteurs

Les acteurs du développement sont nombreux, intervenant à différentes échelles et avec différents moyens.

Tout d'abord, il existe des acteurs disons institutionnels, c'est le cas des régions et des départements. Leur mission principale est l'aménagement du territoire, ils sont

pourvus de compétences, obligatoires (voirie, transport, ...) ou secondaires comme la culture. Hormis ces compétences, les régions et les départements sont libres d'établir leur propre politique culturelle. Généralement les régions ont tendance à soutenir l'enseignement artistique et la création pendant que les départements soutiennent l'animation culturelle, ils apportent également une aide aux structures de diffusion et d'action culturelle programmant des spectacles vivants, tout cela dépendant des choix établis dans chaque territoire.

L'intercommunalité constitue un deuxième acteur institutionnel, et va exercer des compétences au nom des communes membres. Cette structure va permettre la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers afin de porter des projets à une échelle plus importante que celle de la commune. Elle possède trois types de compétences : obligatoire, il s'agit du développement économique et de l'aménagement du territoire ; optionnelles, à choisir parmi l'environnement, le logement, la voirie, la gestion d'équipements sportifs, culturels ; et facultatives, protection du cadre de vie ou gestion d'équipements. On remarque que la culture fait partie à la fois des compétences optionnelle et facultative, cependant elle est limitée à la gestion des équipements. L'existence d'une réelle politique culturelle intercommunal n'est pas toujours vérifiée, il s'agit plus d'une structure permettant la mutualisation de moyens afin de porter des projets culturels.

Nous pouvons prendre en exemple ici la communauté d'agglomération du Grand Guéret qui est à l'origine du projet de médiathèque sur la commune de Guéret, et qui s'occupe de la gestion de cet établissement. La commune est également un acteur important, puisque comme vu précédemment elle est susceptible de développer une politique culturelle au sein de son territoire.

Ces politiques peuvent s'appuyer sur des acteurs « non institutionnels » tel que des artistes ou des associations qui peuvent participer au développement culturel en organisant certains événements selon leur propre initiative et en accord avec la municipalité. J'ai pu rencontrer ces différents acteurs, tout d'abord Hervé Herpe, co-directeur de La Fabrique qui par la programmation qu'il propose, participe au développement et l'animation culturelle du territoire ; et l'association « Gang » qui organise des concerts au sein de bar, faute de scène à disposition, s'adressant à un jeune public.

Le développement culturel d'un territoire s'appuie avant tout sur une politique de développement bien définie qui répond à des enjeux bien identifiés. Pour mettre en œuvre cette politique, il existe plusieurs moyens, avec différentes échelles et différents moyens d'actions.

Un développement culturel doit avant tout s'appuyer sur des acteurs locaux, institutionnels ou non, qui sont le cœur du dynamisme culturel d'un territoire. Lorsqu'on souhaite développer un projet, comme c'est le cas ici, c'est avec eux qu'il faut échanger afin de connaître l'offre, la demande, les moyens, les possibilités. Un développement culturel, et global, ne peut se faire sans prendre en compte et sans intégrer à la réflexion et à l'élaboration les acteurs culturels locaux (adjoint au maire, association, artistes).

Suite à la rencontre de deux acteurs culturels, qui sont le délégué auprès de l'adjoint chargé de la culture, Mr Dussot et le co-directeur de la scène conventionnée La Fabrique, Mr Herpe j'ai pu m'apercevoir que le projet que je souhaitais réaliser ne constituait pas une réelle nouveauté sur le territoire, puisqu'il existe déjà un tel équipement à une échelle moins importante.

J'ai donc été amené à revoir les propositions d'aménagement initialement prévu, la discussion et la réflexion personnelle qui ont suivi ces entretiens m'ont conduit à repenser de nouveau mon projet, tout en gardant à l'esprit les demandes de la population et les possibilités du site d'étude, qui est le théâtre de Guéret. Cet élément qui ne constituait à la base qu'une infime partie du projet souhaité, est devenu au fil des réflexions l'enjeu principal, est va être sujet à différentes propositions d'aménagements afin de refaire de ce bâtiment un lieu culturel.

III. Propositions d'aménagement

Une structure à vocation culturelle est un élément important qui a pour but de distraire et cultiver la population et apporte un dynamisme à l'ensemble de l'agglomération. Ainsi, le choix de son implantation est primordial et ne doit pas se faire sans prendre en compte différents facteurs. Il apparaît essentiel qu'un tel projet ne peut se développer en dehors de la ville au sein de zones d'activités, qui ne possèdent pas les atouts nécessaires pour le bon fonctionnement d'une infrastructure de ce type. Il est donc évident qu'on doit penser ce lieu dans la ville et l'insérer au mieux au sein du tissu urbain afin que celui-ci s'intègre dans l'environnement, en s'associant au mieux aux espaces culturels déjà présents.

Suite à une recherche et une réflexion sur les espaces disponibles en centre-ville, il est apparu que ceux-ci manquaient considérablement au sein de la commune. La municipalité ne disposant pas de terrain libre pour l'installation de ce projet et le fait de ne pas pouvoir développer cet équipement à proximité du centre-ville de par sa nature, m'a poussé à me pencher sur le cas du petit théâtre de Guéret actuellement non utilisé.

A. L'emplacement du projet

1. Un bâtiment à l'abandon

Ce théâtre a été construit au milieu du XIX^{ème} siècle, il s'agit d'un théâtre italien classique, qui a subi une reconversion en cinéma en 1932. Il est à l'abandon depuis les années 80 et a fait l'objet de nombreuses études, des entrepreneurs privés s'y sont intéressés mais l'investissement nécessaire à sa réhabilitation, environ 3.5 millions d'euros, ont découragé de nombreuses personnes et la commune ne dispose pas d'un budget suffisant pour espérer une réouverture prochaine de l'établissement. Le théâtre se situe en plein centre-ville, sur la place Varillas à proximité d'une école primaire, d'un lycée, de la mairie et du cœur de la ville ainsi que de nombreux commerces. Le bâtiment se trouve ainsi dans une zone dynamique où il y a beaucoup de passage (Cf. Figure 11). Cet édifice est très important pour les

guéretois et de nombreuses personnes y sont attachées, il s'agit d'un lieu culturel qu'ils ont souvent fréquentés à l'époque où il s'agissait d'un cinéma, il a une certaine valeur sentimentale. Ainsi une association a vu le jour il y a plusieurs années, *Le manteau d'arlequin*, afin de protéger le bâtiment et notamment de le mettre hors eau afin que celui-ci ne se dégrade pas davantage, depuis l'association est en sommeil ayant compris que malgré son attachement au bâtiment la municipalité n'a pas les moyens et ne voit pas cette réhabilitation comme un projet primordial.

Le théâtre s'articule selon deux étages sur un plan en U, et présente certains éléments caractéristiques comme un manteau d'arlequin qui constitue un élément à préserver tout comme les colonnes corinthiennes qui procurent au lieu son charme et son authenticité. Aujourd'hui, le bâtiment est fermé à tout public et aucun projet n'est actuellement à l'étude afin de redonner vie à ce lieu.



Figure 4 : Organisation en deux étages du Théâtre (source : photo personnelle, 2013)



Figure 5 : Manteau d'arlequin du Théâtre, élément à préserver (source ; photo personnelle, 2013)

Suite à une trentaine d'années d'abandon, le bâtiment est aujourd'hui en mauvaise état, et nécessite de nombreux travaux pour le remettre aux normes afin d'accueillir du public. Extérieurement le bâtiment n'est pas marqué par cette vétusté, au contraire, il présente une façade sud remarquable, qui constituait à l'époque l'entrée principale du lieu. Les pierres de taille ainsi que le balcon composée de trois portes fenêtrées confèrent une certaine prestance au bâtiment, qui lui permet se démarquer des autres.



Figure 6 : Façade sud du théâtre (source : photo personnelle, 2013)

Cette façade contraste avec le reste du bâtiment qui présente un aspect plus conforme aux autres bâtiments de la ville et qui ne présente pas d'éléments remarquables même si la façade Est possède un balcon. Le bâtiment est bordé d'un côté par une route assez fréquentée qui permet d'accéder au centre-ville, et de l'autre par un parking d'environ 90 places, qui permet aux employés de la mairie et de l'école voisine de pouvoir stationner. De plus, il faut savoir que le théâtre se situe à la limite du secteur protégé par l'architecte des bâtiments de France, ainsi il existe une certaine réglementation concernant l'architecture des bâtiments susceptibles de se développer autour de ce lieu (Cf. Annexe 4).



Figure 7 : Façade est du théâtre (source : photo personnelle, 2013)



Figure 8 : Parking du théâtre (source : réalisation personnelle, 2013)

La grande majorité des travaux se situe à l'intérieur du bâtiment. L'établissement n'est plus aux normes, les réseaux d'eau et d'électricité sont à revoir, les accès handicapés à créer. Les murs du bâtiment sont en très mauvais états et s'effritent par endroits, le deuxième étage étant le secteur le plus sinistré du bâtiment. Les photos ci-dessous témoignent de la dégradation du bâtiment au fil du temps.



Figure 9 : Allée entourant la salle et permettant d'accéder aux différents emplacements (source : photo personnelle, 2013)



Figure 10 : Deuxième étage du théâtre, partie la plus vétuste (source : réalisation personnelle, 2013)

Malgré son abandon pendant de nombreuses années, le théâtre et son emplacement possède de nombreux atouts mais aussi certaines limites.

2. Une dimension fonctionnelle et affective

L'emplacement du projet peut jouir d'une proximité avec le centre-ville, et de nombreux équipements. En effet comme indiqué auparavant, le lieu est situé à proximité du centre-ville et de la place Bonnyaud, qui constitue le cœur de Guéret, c'est notamment ici que se trouve la Mairie. De nombreux équipements se situent à proximité tel qu'une école primaire, un lycée, la poste, la chambre de commerce et d'agriculture, ainsi beaucoup de personnes travaillent dans ce secteur, ce qui en fait un espace très fréquenté et dynamique.

Cet emplacement se situe également à environ 350 mètres de la médiathèque et de la Fabrique, cette proximité pourrait permettre d'envisager la création d'une relation étroite entre le théâtre et la Fabrique pour le développement et la création de spectacle au sein du nouveau bâtiment. Ce lieu pourrait accueillir certains spectacles se déroulant à la Fabrique de par la qualité de sa scène, c'est également le souhait du directeur de la Fabrique. En effet, il s'agit ici d'un réel théâtre, avec une profondeur de scène importante, une acoustique parfaite et une configuration idéale pour la mise en scène d'une pièce de théâtre, ce qui n'est pas le cas de la scène se trouvant à l'espace Fayolle. Il pourrait se développer une collaboration entre les deux espaces afin de proposer des spectacles de bonnes qualités. La présence du parking est un avantage puisqu'il permet une capacité d'accueil pour le stationnement et amène la question de la mutualisation des espaces de stationnement. En effet ce parking de 90

places servirait aux usagers de l'école, de la mairie, du théâtre et des commerces alentours. De plus, la place Bonnyaud située à proximité est aménagée de telle manière qu'elle puisse accueillir environ 150 voitures. La capacité d'accueil en stationnement est assez importante malgré le nombre d'établissements présents, et cela constitue un atout important.

En terme d'accessibilité, le lieu est facilement accessible à pied et par toutes personnes à mobilité réduite. Le fait d'implanter notre projet ici permet de répondre à une directive énoncée dans le PLU de la commune, qui est de lutter contre l'étalement urbain, et ainsi favoriser la densification. La commune a constaté que depuis quelques années elle a tendance à s'étaler et cela au détriment d'espaces agricoles. La volonté est de lutter contre ce phénomène afin de préserver un environnement naturel qui constitue une des forces du territoire.

Enfin, l'atout principal est le bâtiment. En effet les Guéretois, les plus âgées environ une cinquantaine d'années, sont très attachés à cet édifice, ainsi le théâtre, élément disons « mineur du projet » à la base, est devenu la clef, l'élément sur lequel je me suis appuyé. Le bâtiment fait partie du patrimoine de la commune, et beaucoup de personnes espèrent la réouverture afin de raviver quelques souvenirs. Ainsi, si ce lieu venait à reprendre vie, il pourrait s'appuyer sur un public déjà présent et impatient, comprenant plusieurs tranches d'âge, ce qui constituerait une base solide pour le développement de ce projet. La vision que chacun porte au bâtiment peut être un facteur de rencontre, certains vont venir pour les activités et spectacles proposés, d'autres pour l'ambiance, le lieu. Ces publics, parfois très différents se croisent, échangent, et s'enrichissent personnellement.

L'emplacement du Théâtre possède néanmoins certaines limites. Il est situé dans le secteur protégé de l'architecte des bâtiments de France, ainsi toute extension du bâtiment ou nouvelle construction sera soumise à une réglementation très stricte (réglementation et zonage Cf. Annexe 4). De plus, il s'avère que le lieu est très facile d'accès à pied, mais nettement moins en voiture. En effet, l'accès au site et au parking de 90 places ne peut se faire que par une seule route à sens unique, la voirie est bien entretenue, cette route n'est pas difficile d'accès, mais le fait que ce soit la seule pour accéder au lieu est une limite à prendre en compte. Il faut également noter que ce parking malgré ses atouts peut constituer une limite, en effet le cadre paysager est celui d'un parking entouré de bâtiments, il y a très peu d'espace vert sur ces lieux ce qui en fait un lieu terne et sans vie.

L'espace présente de nombreux atouts qui en font un lieu susceptible de porter le projet, cependant il reste quelques points à travailler notamment concernant l'aspect extérieur et les espaces verts. En tenant compte des points forts de ce lieu et des besoins identifiés auparavant, le choix a été fait d'orienter la proposition d'aménagement vers un lieu convivial et culturel qu'est le Café-théâtre.

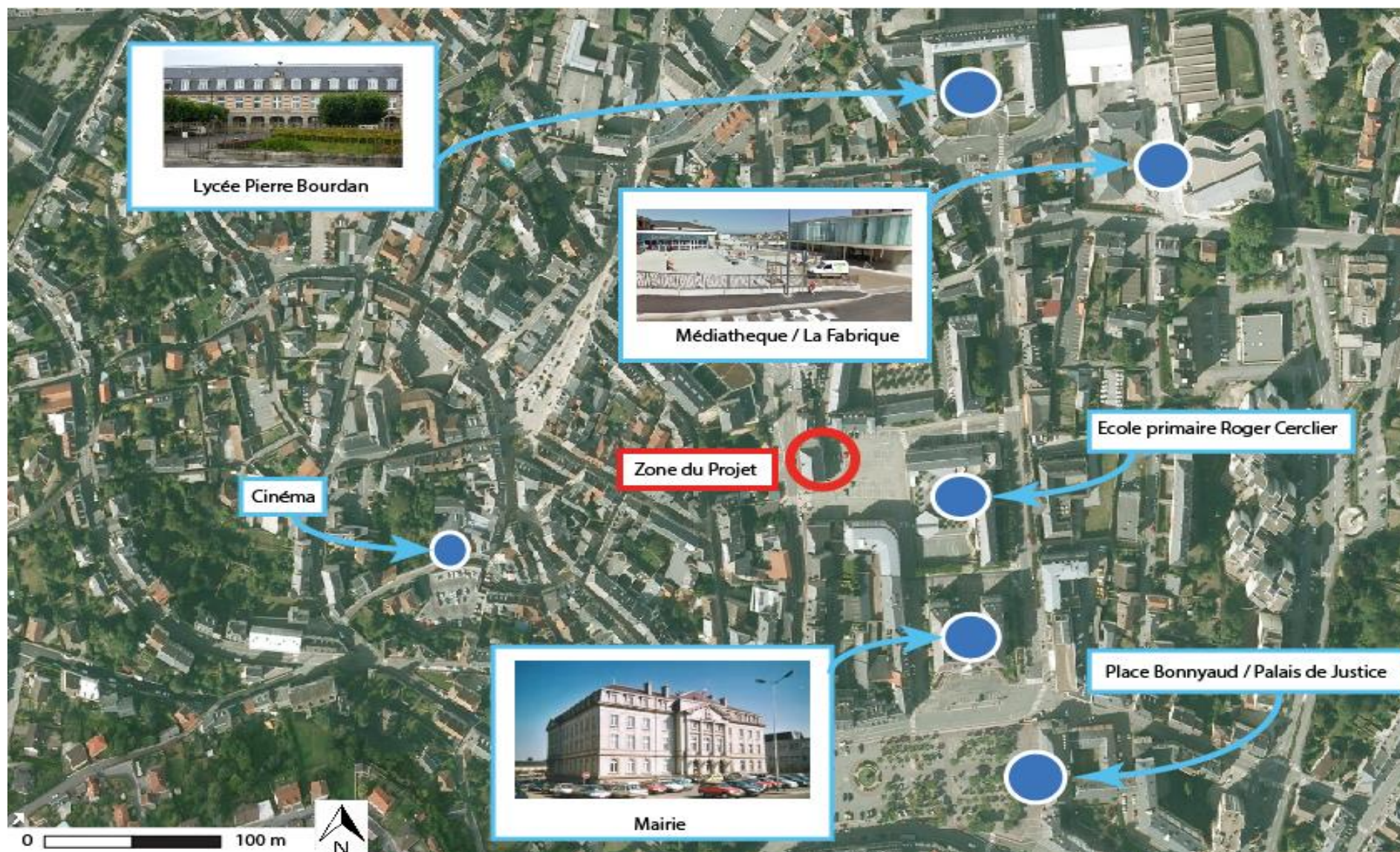


Figure 11 : Localisation du projet et des équipements à proximité (source : réalisation personnelle, 2013)

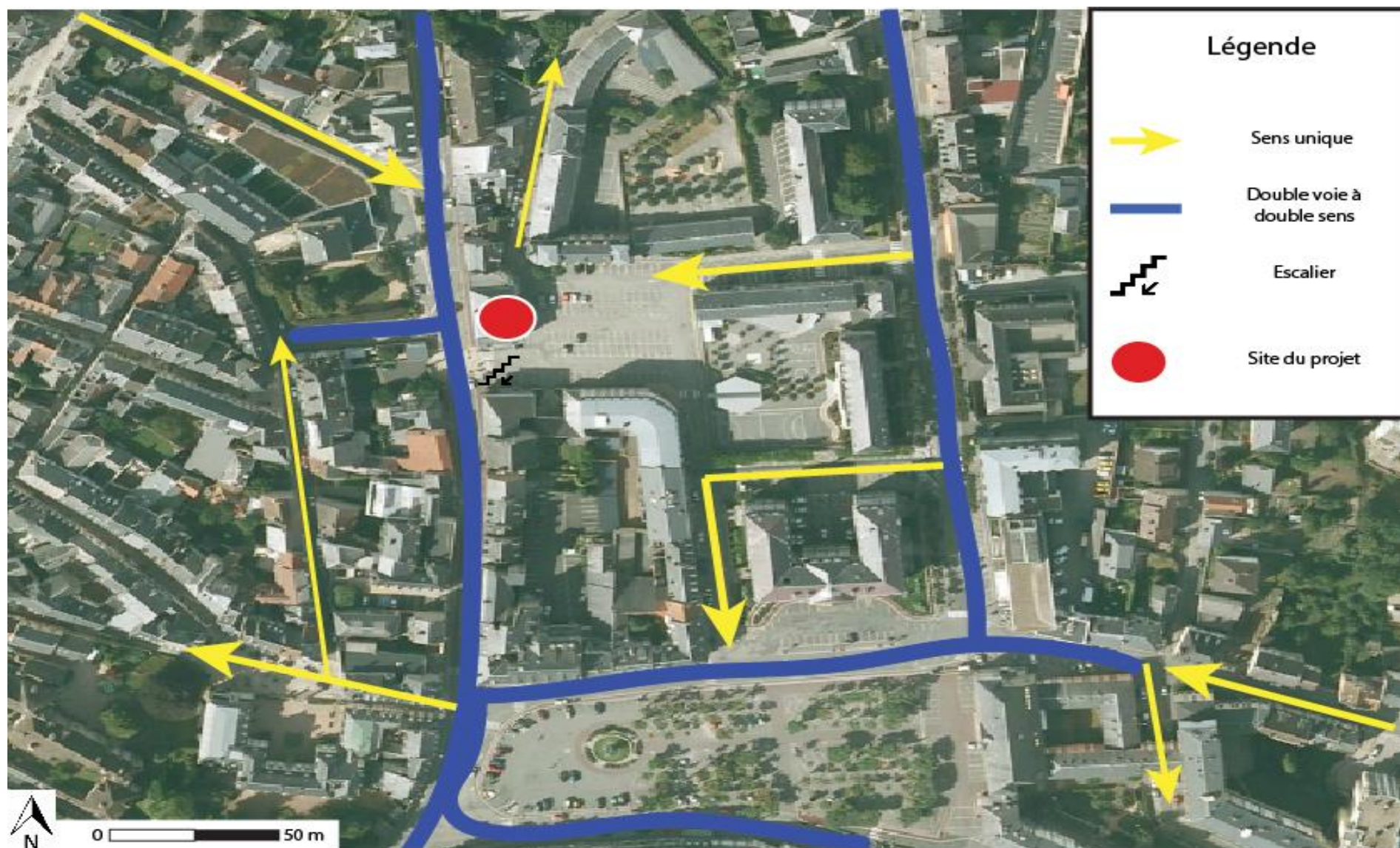


Figure 12 : Accessibilité du site (source : réalisation personnelle, 2013)

B. Le Café-Théâtre

Le café-théâtre est un petit théâtre qui propose divers spectacles au sein d'un lieu où il est possible de boire. Les moyens techniques et humains sont moins nombreux que dans un théâtre classique, et les spectacles ne durent généralement qu'une heure. C'est un espace de liberté où les artistes sont capables de s'exprimer et la proximité avec le public est l'une des principales caractéristiques. Ce bâtiment est la rencontre entre l'espace culturel et l'espace de sortie ayant un dénominateur commun, l'envie de la rencontre.

Cet espace peut proposer une nouvelle alternative pour la commune de Guéret. Il répond au manque de lieu de sortie, et l'envie d'un nouvel équipement culturel, tout en permettant de sortir du circuit culturel classique où : on vient, on consomme l'offre et on repart. Selon l'avis d'acteurs locaux : « il existe un réel marché pour ce type d'équipements » (Hervé Herpe, co-directeur de la Fabrique). Afin de faire de ce lieu non seulement un espace de représentation, mais également un espace de création, conformément aux attentes, le lieu se doit de proposer certaines activités qui donneront vie au bâtiment et amèneront un certain dynamisme. La survie et le fonctionnement d'un tel établissement ne peut se faire qu'au travers d'une gestion maîtrisée faisant appel aux différents acteurs locaux

1. S'appuyer sur un tissu associatif

C'est un lieu qui a pour objectif de proposer une programmation variée, touchant un public large. Pour réussir cette équation, il est nécessaire de s'appuyer sur les acteurs locaux ayant chacun leur domaine de compétence.

Suite à la rencontre et la discussion avec les acteurs locaux qui sont Hervé Herpe (co-directeur de La fabrique) et Thibault Blond (président de l'association Gang organisant des concerts à Guéret), il est apparu que le plus intéressant serait de confier la gestion de cet équipement à une association. Cependant cette association ne doit pas être déjà existante, c'est-à-dire qu'elle doit naître avec le projet, suite à une envie, un intérêt à porter un tel équipement.

Pour se faire, il est nécessaire de réunir autour d'une table l'ensemble des acteurs, par exemple l'association qui gère le cinéma, le directeur de La Fabrique, les associations d'artistes, la municipalité, des acteurs privés, afin d'obtenir un éventail de ce qui se fait culturellement à Guéret. Chacun est libre ensuite de déclarer un intérêt pour le développement d'un tel équipement. L'objectif de cette méthode est double, confronter les points de vue, les envies, les sensibilités afin de proposer un lieu pouvant répondre aux plus grand nombres ; et faire participer l'ensemble des acteurs à ce projet, afin de ne pas susciter de jalousie et de constituer un tissu fort sur lequel l'équipement pourra s'appuyer afin de développer ses activités. Comme c'est le cas pour le festival des nuits d'été, ce projet doit s'organiser en partenariat avec les diverses associations, et chercher une aide financière chez des acteurs privés ou publics (département, conseil général). Les personnes intéressées formeront

l'association responsable de la gestion de l'équipement, qui pourra s'appuyer sur un soutien financier ou technique de la mairie et des acteurs privés si elle le souhaite. Il semble important qu'une telle structure puisse disposer de deux salariés à temps plein, qui auront comme responsabilité la gestion du lieu, la création d'un poste d'administrateur et d'un poste de régisseur est à prévoir, ainsi que la constitution d'un conseil d'administration dans lequel les différents porteurs du projet devront être représentés. De plus, cet établissement se doit de proposer une programmation chargée, afin de répondre à cet impératif l'établissement pourra compter sur l'aide de la direction de La Fabrique.

Ne possédant aucune expérience en ce domaine, les acteurs locaux pourront prendre contact et se pencher sur le cas de l'association « Art...scène » qui dirige un café-concert à Limoges, La Fourmi. Leurs expériences, conseils et pourquoi pas leur aide peuvent être des outils utiles pour le développement de ce projet.

2. Une « remise en vie » du théâtre

Le bâtiment, de par son état actuel et sa capacité limitée, n'est pas en mesure d'accueillir le projet et doit subir une rénovation, une « remise en vie ». Ce terme découle directement d'une notion de « mise en vie » expliqué par Patrick Bouchain. Comme il le dit, il ne s'agit pas d'une réhabilitation, ni d'une rénovation, puisque on ne souhaite pas remettre le lieu dans l'état d'origine pour pouvoir le préserver. L'objectif est de redonner vie au lieu, en respectant ce que le bâtiment a vécu, tout en l'intégrant dans les activités et les pratiques d'aujourd'hui. Dans le cadre de notre projet, l'équipement ayant déjà vécu culturellement et subi des rénovations, on peut parler de « remise en vie » du théâtre. Afin de remplir cet objectif, il est nécessaire d'opérer certains changements concernant le bâtiment.

Tout d'abord le lieu doit se caractériser par une offre diversifiée en terme d'activités et de spectacles. La scène accueillera des pièces de théâtre, en relation avec la Fabrique. Cet espace, qui propose également ce type de spectacle dans un style différent, pourrait éventuellement utiliser la scène et délocaliser certaines de ses représentations dans le nouvel équipement. Afin de créer une réelle relation entre le Café-Théâtre et La Fabrique les directeurs et co-directeur de celle-ci pourront s'investir dans la programmation de pièces puisqu'ils possèdent déjà les connaissances et les compétences dans ce domaine.

Il est également prévu de programmer des concerts programmant divers groupes ou chanteur plus ou moins connus (jazz, classique, rock, etc.) mais faisant la part belle aux groupes locaux en leur proposant une scène afin de se produire.

Comme ce fut le cas avant sa fermeture, le théâtre pourrait accueillir des films, et notamment des courts-métrages, la programmation de ces films se faisant en relation avec l'association qui gère le cinéma et qui maîtrise l'ensemble des démarches et des moyens nécessaires au bon fonctionnement. Le lieu pourrait accueillir divers petites conférences sur le terme de la culture. Il présente également

tous les éléments pour accueillir des spectacles d'humoristes et permettre à des artistes locaux de se produire et ainsi répondre à la demande du public.

Enfin, le lieu de par sa taille est susceptible de recevoir divers expositions et de proposer une résidence à certains artistes, qui pourrait travailler sur la mise en scène de spectacle, d'exposition, l'encadrement d'activités, sur une durée plus ou moins longue. Cet espace prendra la forme d'une résidence de diffusion territoriale, comme énoncé dans le bulletin officiel du Ministère de la culture et de la communication émis en janvier-Février 2006. Il s'agit d'une résidence qui s'inscrit « dans une stratégie de développement local ». Les projets proposés sont portés et à l'initiative de(s) l'artiste(s) accueilli(s), l'objectif étant une diffusion large de la production diversifiée des artistes résidents. Cette forme de résidence doit prendre également en compte la mise en place d'action de sensibilisation par les artistes, notamment concernant les pratiques amateurs. La durée de résidence s'étalant sur quelques mois.

Il est important pour un équipement culturel de se créer un réseau de collaborateurs. Ainsi, je pense que le lieu se doit d'ouvrir son espace exposition à des artistes locaux, mais aussi à des productions départementales. Il serait intéressant de développer une relation avec le musée de la tapisserie d'Aubusson afin d'organiser des expositions au sein du café-théâtre. La tapisserie d'Aubusson constitue un patrimoine exceptionnel et beaucoup de gens du département ne connaissent pas cette histoire.

Il faut être capable de communiquer et de s'enrichir via les acteurs culturels du territoire. Ainsi, l'espace culturel de la Souterraine doit devenir un collaborateur, afin d'échanger et de proposer divers spectacles et animations aussi bien à Guéret qu'à La Souterraine. L'objectif est de créer un réseau culturel au niveau de département afin de disposer des forces de chacun, et d'être plus à même d'accueillir des artistes connus, et s'affirmer face aux pôles culturels alentours qui drainent souvent une bonne partie des publics.

Cet espace se veut également un lieu de création et d'apprentissage, ainsi il se verra offrir divers ateliers. Suite à l'enquête réalisée, il apparaît que la musique est un domaine très prisé et en plein développement. Les pratiques musicales seront donc sujettes à diverses activités (chant, pratique d'instrument) encadrées par des artistes résidents ou certains intervenants extérieurs, proposant également un petit studio d'enregistrement mis à disposition de groupes ou artistes locaux.

La photographie fera également l'objet d'activités, en proposant divers créneaux au cours de la semaine. Etant une des caractéristiques principales du projet initial, une pratique et l'initiation aux arts urbains seront proposées suite à l'intérêt porté par la population. La danse, notamment pour adultes, sera proposée, ainsi que l'initiation à la peinture, avec une attention portée aux jeunes enfants, sachant que la peinture est déjà enseignée à l'espace Fayolle mais pour des personnes confirmées.

L'équipement se situe sur une place qui est à la fois un parking, la place Varillas. Cet endroit est souvent utilisé l'été notamment pour accueillir les concerts du Festival Les Nuits d'été de Guéret puisqu'il constitue un grand espace si on y interdit le stationnement. Cet espace privé de stationnement peut constituer un espace de représentation pour certains spectacles issu du petit théâtre. Il pourrait se développer l'été, des spectacles de rue, du théâtre de rue, de démonstration de danse, ce qui permettrait de ne pas confiner la culture à l'intérieur de l'équipement mais de l'entendre à l'ensemble de la place et rendre l'espace plus dynamique et attractif. Il s'agit de faire de l'espace public un espace de représentation.

Afin d'accueillir l'ensemble de la programmation, le lieu doit subir un réaménagement intérieur et extérieur.

L'extension du bâtiment s'impose suite au manque d'espace nécessaire au développement des activités proposées, et à la disparition de l'espace situé à l'arrière du bâtiment (accueillant autrefois les loges et des résidences) qui n'est plus disponible puisqu'il a été transformé en appartements.

L'aménagement doit prendre en compte deux impératifs :

- Respecter les instructions de l'architecte des bâtiments de France, le théâtre étant situé en secteur protégé
- Prendre en compte le parking voisin et limité au maximum l'empiètement sur cet espace afin de conserver le plus de stationnement possible.

De plus, comme il a été précisé auparavant, la façade sud est un élément à préserver, le bâtiment étant bordé à l'ouest par une route et au Nord par des habitations, l'extension ne peut se faire qu'à l'Est en direction du parking.

L'aménagement proposé est une extension de cinq mètres de large sur l'ensemble de la longueur du bâtiment. Elle se fait sur les deux étages que comprend le bâtiment, sachant que le rez-de-chaussée ne subira pas d'extension sur l'ensemble de sa longueur. En effet la superficie intérieure du rez-de-chaussée est suffisante, et la présence d'espace libre permettra aux véhicules une meilleure circulation sur le parking. Cette extension permet de gagner une superficie de 265 m² sur l'ensemble des trois étages (30 m² au rez-de-chaussée, 117.5 m² au 1^{er} étage, 117.5 m² au deuxième dont 17.5 m² de balcon), sans pour autant supprimer des places de parking.



Figure 13 : Théâtre et sa proposition d'extension (source : réalisation personnelle sous AutoCAD, 2013)



Figure 14 : Théâtre et son extension (source, réalisation personnelle, 2013)

Comme on peut le voir, l'extension apporte une légère modernité au bâtiment sans pour autant le dénaturer totalement. Le revêtement extérieur de l'extension sera le même que celui utilisé auparavant afin de garder une continuité avec le reste du bâtiment et les maisons alentours. L'espace laissé libre au rez-de-chaussée pourra servir aux véhicules garés à proximité pour quitter le parking sans gêner la circulation des autres usagers. De plus, il est envisager de supprimer les quatre stationnements situés juste devant la façade principale, ceci permettrait une mise en valeur du bâtiment et un meilleur accès à celui-ci.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur, le rez-de-chaussée constituera l'espace de représentation contenant la scène, un espace convivial comprenant un bar, mais également des loges et une réserve afin de pouvoir entreposer du matériel et de vider la salle lors de concert debout (Plan, Figure 15 ci-après). Afin d'aménager cet espace, il est nécessaire de repenser l'espace devant la scène en supprimant les

places assises et en les remplaçant par des sièges, canapés que l'on peut déplacer en fonction des spectacles proposés. De plus, le plancher devra être mis de niveau afin d'offrir un meilleur confort. L'extension permettant de gagner une trentaine de mètre carré, cet espace sera dédié à accueillir les loges et la réserve du bâtiment.

Le second étage comprendra un espace de vie, des salles d'activités et un studio d'enregistrement qui sera mis à disposition de groupes locaux ou lors d'ateliers. Il faudra également abattre des cloisons afin d'agrandir et d'ouvrir l'espace, le plancher devra également être mis de niveau. La cabine de cinéma déjà présente sera réaménagée et équipée afin de permettre la diffusion de courts métrages et permettra d'accueillir une régie. L'extension permet de créer cinq pièces de plus, trois salles d'activités et un studio d'enregistrement. (Plan, Figure 16 ci-après).

Enfin, le troisième étage sera un espace d'exposition, que l'on pourra étendre au deuxième étage si nécessaire, l'extension permettra d'accueillir une salle de réunion, le bureau de l'association dirigeante et une résidence d'artiste (Plan, Figure 17 ci-après). Comme pour les autres étages, les cloisons seront entièrement abattues afin d'obtenir un grand espace pour les expositions, le sol sera de nouveau mis de niveau. Les trois étages possédant toujours une vue direct sur la scène.

Ce bâtiment s'équiperait d'une rampe d'accès à l'extérieur pour faciliter la venue des personnes handicapées et à mobilité réduite, de plus un ascenseur devra être installé afin de pouvoir accéder à l'ensemble des étages. L'aménagement intérieur passe avant tout par une remise aux normes du bâtiment à tous les niveaux (électrique, sécurité, accès handicapé, ascenseur). Les coulisses doivent également être totalement rinnovées, les mécanismes et structure étant majoritairement en bois, il est primordial de mettre à jour cette partie du bâtiment afin de la doter d'un équipement de qualité pour assurer la bonne représentation des spectacles. Avec les réaménagements et la rénovation, la capacité en place debout du théâtre sur l'ensemble des étages serait d'environ 350 - 400 places, peut-être plus.

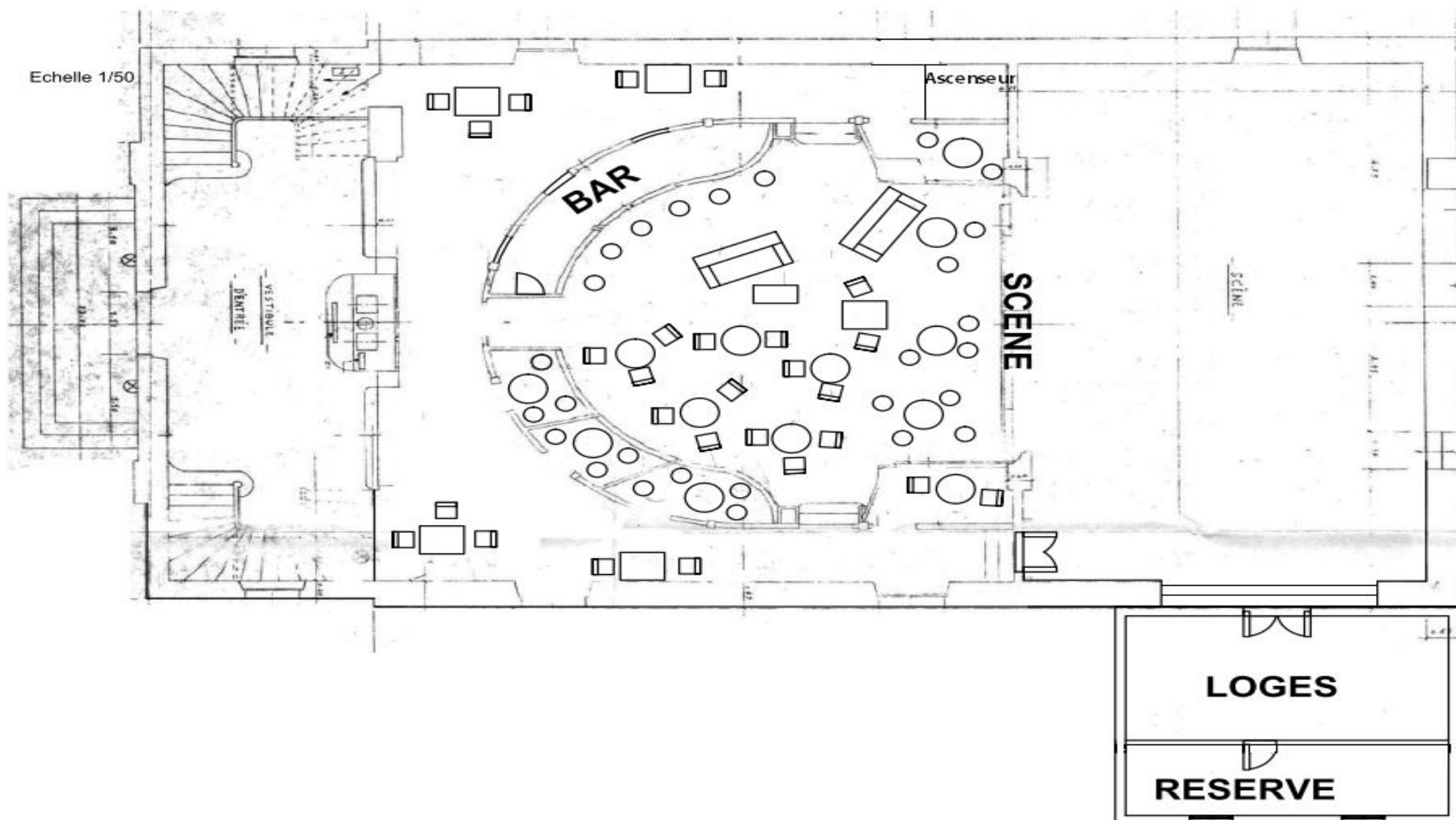


Figure 15 : Plan du rez-de-chaussée, suite à la rénovation (source : réalisation personnelle, 2013)

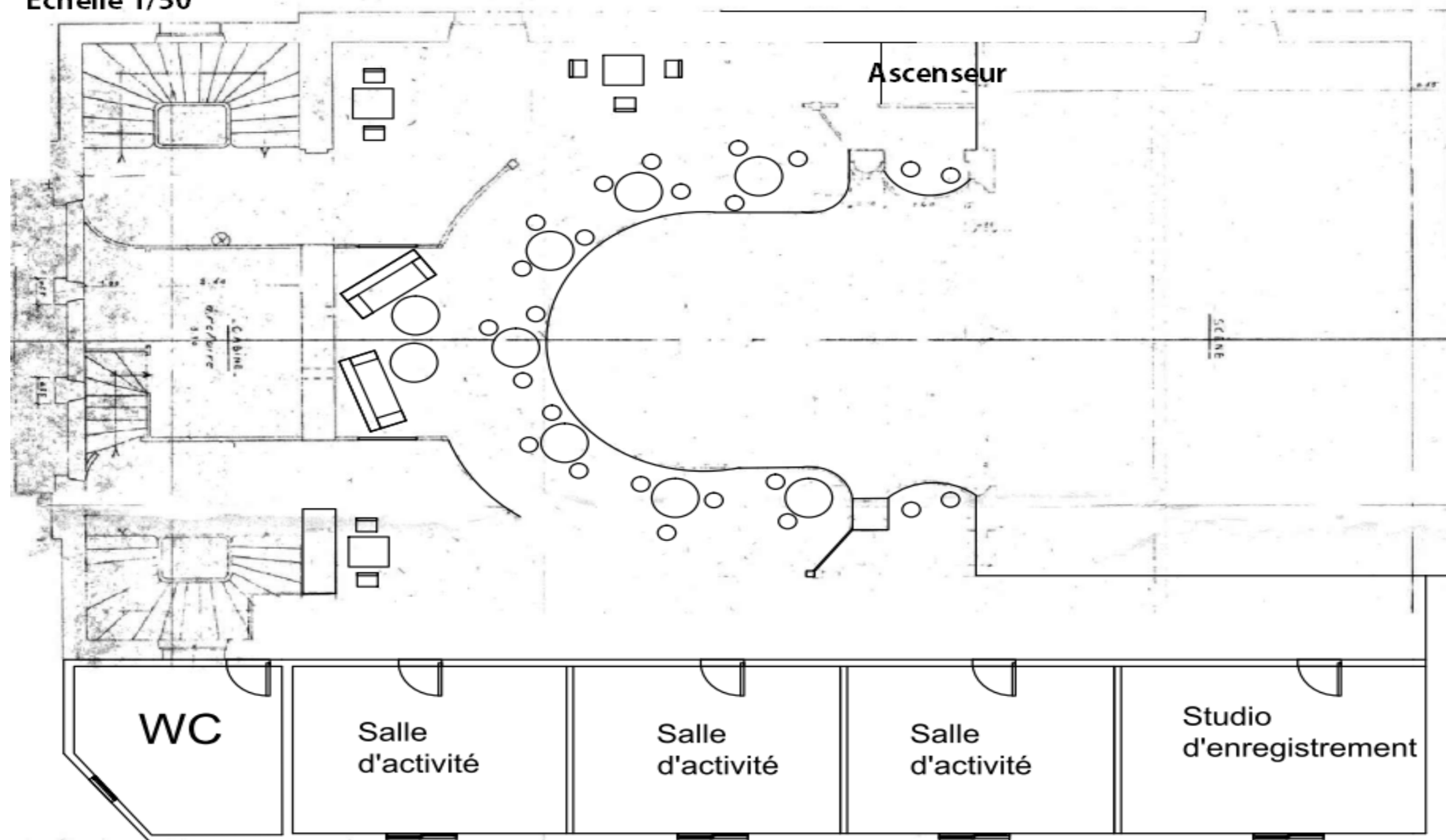
Echelle 1/50

Figure 16 : Plan du 1^{er} étage, suite à la rénovation (source : réalisation personnelle, 2013)

Echelle 1/50

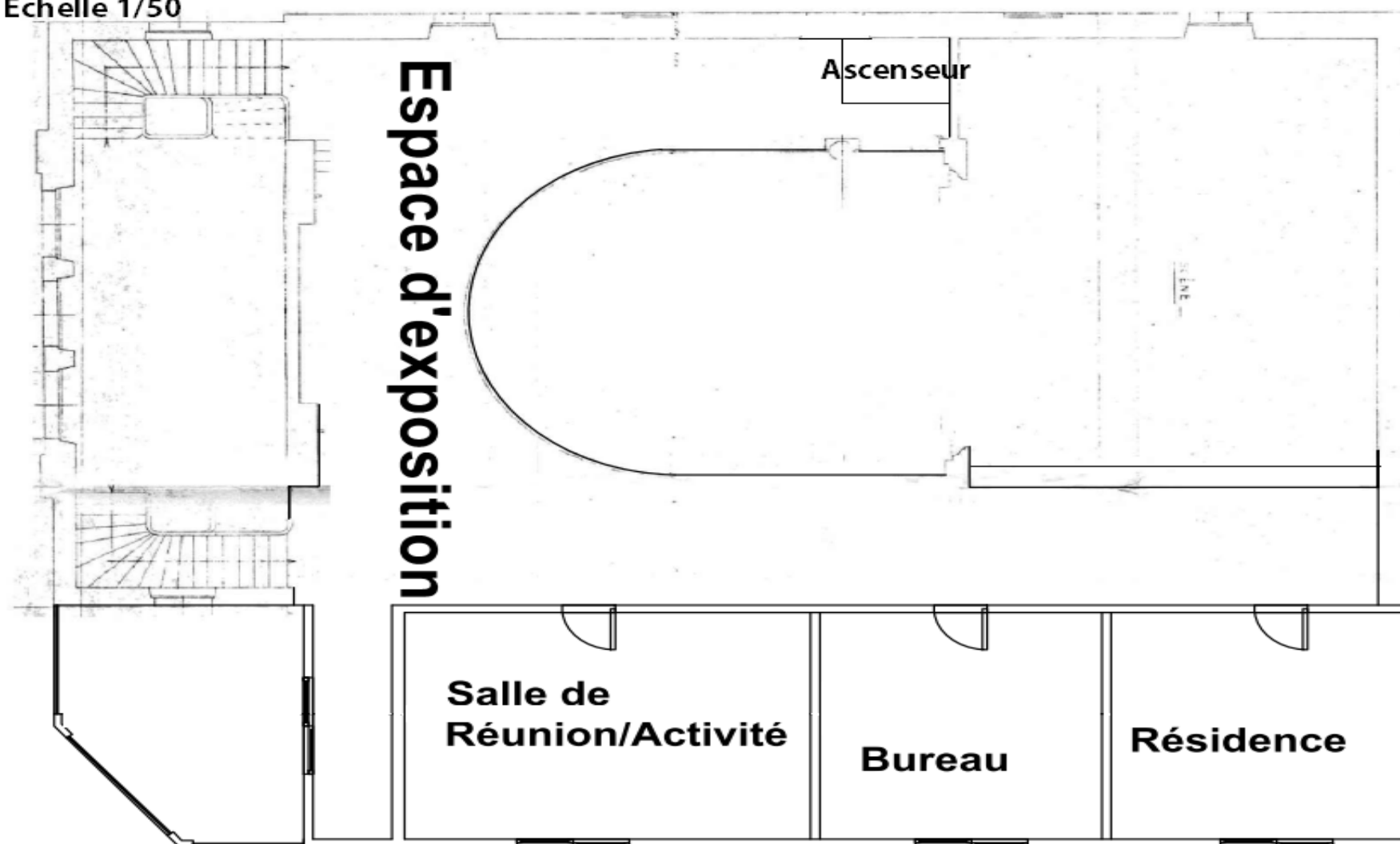


Figure 17 : Plan du 2^{ème} étage, suite à la rénovation (source : réalisation personnelle, 2013)

Conclusion

Aujourd'hui, Guéret est une ville en évolution, démographique avec une population qui tend à se maintenir et qui se renouvelle, économique suite à la création du pôle d'excellence domotique et santé, mais aussi culturelle avec la rénovation et la création d'infrastructure en lien avec la communauté d'agglo.

La culture apparaît, aux yeux de la municipalité, comme un enjeu mais aussi un moyen de développement, offrant à la commune des lieux culturels de qualité. C'est dans cette dynamique que s'inscrit ce projet, en s'appuyant sur le développement personnel de l'individu. L'objectif d'un tel équipement est d'offrir à la fois, un lieu de partage, de rencontre, d'apprentissage, de création, de diffusion favorisant la rencontre de tous les publics. Le Théâtre permet de mettre la forme au service du fond, en offrant une ambiance particulière favorisant la venue de plusieurs générations. Ainsi les propositions d'aménagements tentent de répondre aux objectifs en favorisant la dimension humaine et affective du lieu.

Cependant, on s'aperçoit vite la limite que constitue l'argent lorsqu'on souhaite développer des projets. Ici, le coût de rénovation et d'extension ne sont pas assumables pour une commune de la taille de Guéret. La région, le département, la communauté d'agglo serait-elle prête à investir dans un tel projet ? Même avec un apport, l'investissement reste important.

Dans cet environnement rural se pose la question des compétences, la ville n'est pas en mesure de proposer des professionnels susceptibles d'assurer des rôles techniques liés au fonctionnement de l'équipement. La solution se trouve peut-être à proximité, dans des villes comme Limoges ou Clermont-Ferrand, qui possèdent un vivier de professionnels compétents. L'important étant de pouvoir se diversifier et se renouveler afin de perdurer dans le temps.

Toutefois, une ville de 14 000 habitants peut-elle se permettre d'accueillir, gérer et entretenir une troisième salle de spectacle ? Les moyens financiers restent le problème majeur.

Dans toute profession, il faut faire des choix, en tant qu'aménageur, ces choix doivent être réfléchis, pensés à l'échelle du territoire, de la population. Compte tenu des limites évoquées, il paraît peu envisageable qu'un tel équipement voit le jour dans la commune, cependant l'affection portée au lieu et l'histoire qui y est encore enfermée ne constitueront-elles pas dans les prochaines années des facteurs propices à la rénovation du lieu ? Je l'espère.

Bibliographie

Ouvrages

- ✓ Poteau, Gérard, Blaize, Jean-Christophe.- *Le développement culturel local*.- Lettre du cadre territorial, 2003.- Voiron, 180p.- Dossier d'experts.
- ✓ Bouchain, Patrick et les architectes de Construire.- *Construire ensemble le grand ensemble : Habiter autrement*.- Actes Sud, 2010.- 72p.- ARCHITECTURE.
- ✓ Rapport de présentation du PLU de la commune de Guéret

Sites internet

- ✓ Ville de Guéret [Consulté le 14/03/13], <http://www.ville-gueret.fr/>
- ✓ Odyssée 2023 Pole domotique et santé [Consulté le 14/03/13], <http://www.odyssee2023.com/>
- ✓ Projet de territoire [Consulté le 14/03/13], <http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Les-initiatives/Pole-domotique-de-Gueret-les-collectivites-font-le-pari-de-l-avenir>
- ✓ Institut nationale de la statistique et des études économiques [Consulté le 14/03/13], <http://www.insee.fr/fr/>
- ✓ Communauté d'agglomération du Grand Guéret [Consulté le 26/03/13], <http://www.cc-gueret.fr>
- ✓ LECUYER Anne-Claire.- Action culturelle en milieu rural.- 106 f.
Mémoire : Master 2 Développement culturel et direction de projet. – Université de Lyon/Faculté d'Anthropologie et de sociologie, 2006-2007.
Mémoire en ligne [Consulté le 15/04/13], http://socio.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/memoire_dess.pdf
- ✓ Les pratiques culturelles des Français [Consulté le 19/04/13], <http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/>

- ✓ Confédération Nationale des Foyers Ruraux [Consulté le 26/04/13],
http://www.fnfr.org/politiques_culturelles_en_milieu_rural_25.php
- ✓ Wikipédia [Consulté le 02/05/13],
http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_culturelle_fran%C3%A7aise
- ✓ Culture et création [Consulté le 10/05/13], http://www.culture-dev.eu/pages/fr/fr_introduction_part1.html
- ✓ Strabiv.fr [Consulté le 13/05/13], <http://strabiv.fr/Patrick-Bouchain-Ma-voisine-cette.html>
- ✓ Euromediaudiovisuel [Consulté le 15/05/13],
<http://euromediaudiovisuel.net/p.aspx?t=news&mid=21&l=fr&did=370>
- ✓ UNESCO [Consulté le 15/05/13],
http://www.unesco.org/culture/pdf/text_resolution_un_%20culture_development_fr.pdf
- ✓ Ministère de la culture et de la communication.- Bulletin officiel.- [Consulté le 15/05/13],
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-documentation/Bulletin-officiel/Les-archives-du-Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-2006>

Index des sigles

- ✓ RN : Route Nationale
- ✓ SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
- ✓ PIAG : Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret
- ✓ PLU : Plan Local d'Urbanisme
- ✓ OMD : Objectifs de Développement du Millénaire

Annexes

Annexe 1 : Revue de Presse locale

-  Bernard Gilles, « La 8^e édition des Nuits d'été de Guéret, entièrement gratuite, aura lieu du 6 au 21 juillet », *Le Populaire*, 16/06/12, Consulté le 25/02/13
« Grand moment, musical, familial et gratuit, le festival Les Nuits d'été de Guéret aura lieu cette année du 6 au 21 juillet. Avec des musiciens et des groupes qui proposeront une musique éclectique et haut de gamme. »
<http://www.lepopulaire.fr/limousin/actualite/departement/creuse/gueret/2012/06/16/la-8e-edition-des-nuits-dete-de-gueret-entierement-gratuite-aura-lieu-du-6-au-21-juillet-1196176.html>

-  Julien Rapegno, « Grosse affiche pour le 9^e festival des cultures urbaines qui se déroulera du 7 au 13 avril », *La Montagne*, 14/03/13, Consulté le 26/03/13
« Pendant une semaine, Guéret va danser le hip-hop. Avec des danseurs russes. Pour le final du festival, La Fabrique offre l'univers de Wax Tailor, pointure mondiale de l'électro. »
<http://www.lamontagne.fr/limousin/actualite/departement/creuse/gueret/2013/03/14/grosse-affiche-pour-le-9e-festival-des-cultures-urbaines-qui-se-deroulera-du-7-au-13-avril-1475994.html>

-  Julien Bigay, « La Compagnie L'envers du décor sur la scène d'A.-Lejeune », *La Montagne*, 21/03/13, Consulté le 26/03/13
« La Lulu de Frank Wedekind fut, entre autres tortionnaires, frappée par la censure. La petite ingénue, jetée en pâture aux stupres par le vieil homme dont elle s'est faite captive, [...] »
<http://www.lamontagne.fr/limousin/actualite/departement/creuse/gueret/2013/03/21/la-compagnie-lenvers-du-decor-sur-la-scene-da-lejeune-1484977.html>

-  Julien Rapegno, « Une exposition a réuni une quinzaine d'artisans d'art du département, jusqu'à hier », *La Montagne*, 07/04/13, Consulté le 24/04/13
« Les journées européennes des métiers d'art s'achèvent ce soir. Ce dimanche, on peut encore aller rencontrer des artisans dans leurs ateliers. »
<http://www.lamontagne.fr/limousin/actualite/departement/creuse/2013/04/07/une-exposition-a-reuni-une-quinzaine-dartisans-dart-du-departement-jusqua-hier-1506211.html>

Ce que je veux savoir

Comportement
culturel

Opinions sur l'offre
culturelle

Motifs

**Formulation des
questions**

Est-ce qu'il connaît l'offre ?
La pratique y-ils ?

Quel intérêt portent-ils à la
culture ? Est-ce qu'ils
pratiquent des activités
culturelles ? Quels lieux
fréquentent-ils ?

Quelles sont les attentes en
termes de culture ? De
programmation ? De lieu
culturel ? De formes d'art à
développer ?

**Structuration et répartition
par thème**

On commence par les éléments les
plus simples, demandant le moins
de réflexion, ici la connaissance de
l'offre culturelle

Ensuite, on aborde les expériences
de chacun, dans notre cas les
pratiques culturelles

Enfin, en dernier, les questions sur
les attentes et les envies, elles
demandent plus de réflexion et
d'implication que les autres. Il faut
donc les poser à la fin quand le
sondé s'est imprégné du sujet et
qu'il se sent plus en confiance. Cette
partie laisse plus d'espaces aux
questions ouvertes

Choix du public à viser

Ici, il s'agit de toucher une
population jeune, mais pas
seulement afin de pouvoir
proposer un équipement
pour tous

**Récolte et
traitement des
enquêtes**

Diffusion

**Détermination des
lieux de diffusion**

Ici, deux lycées pour la
population jeunes. Un
hôpital, grâce à des
connaissances, et auprès
de personnes rencontrés.

Annexe 3 : Enquête et résultats, mené sur la ville de Guéret

Enquête sur l'offre culturelle et les pratiques culturelles au sein de la ville de Guéret

Age :

Sexe :

Ancienneté à Guéret :

Catégorie Socio-professionnelle :

L'offre culturelle

Connaissez-vous l'offre culturelle proposée ? Oui/Non

Oui : 54 % (27 personnes)

Non : 46 % (23 personnes)

Que pensez-vous de l'offre culturelle à Guéret et aux alentours ?

☐ Très satisfaisante

☐ Plutôt satisfaisante

☐ Pas très satisfaisante

☐ Pas satisfaisante

} **46 % (23 personnes)**

} **54 % (27 personnes)**

Les pratiques culturelles de la population

Quel est votre intérêt pour les pratiques culturelles (dances, exposition, concert, pratiques musicales, etc.) ?

☐ Très important

☐ Plutôt important

☐ Pas très important

☐ Pas important

} **54 % (27 personnes)**

} **46 % (23 personnes)**

Pratiquez-vous une activité culturelle (Théâtre, musique, danse, etc.) ? Oui/Non, Laquelle ?

Oui : 18 % (9 personnes)

Non : 82 % (41 personnes)



Danse, Théâtre

Pratiquez-vous l'offre culturelle proposée par la ville ? Oui/Non

Oui : 18 % (9 personnes)

Non : 82 % (41 personnes)

Si non, quelles sont les principales raisons, les principaux obstacles ?

- | | |
|--|-------------|
| ☐ Manque de temps | 60 % |
| ☐ Choix des programmations | 20 % |
| ☐ Peu d'intérêt, manque d'envie | 20 % |
| ☐ Autre : | |

Quels lieux culturels fréquentez-vous le plus souvent ?

- | | |
|---|------------------------|
| ☐ Cinéma | 80 % des sondés |
| ☐ Médiathèque | 50 % |
| ☐ La Fabrique/Espace Fayolle | 40 % |
| ☐ Musée de la Sénatorerie | 3 % |
| ☐ Autre : | |

Pourquoi ?

« On se retrouve à plusieurs »

« Fayolle, où se retrouvent les jeunes »
« Proche du lycée »

Quand fréquentez-vous ces lieux ?

Semaine / Week-end ? Soirée /Après-midi ?

Semaine : 54 %

Week-end : 46 %

Soirée : 54%

Après-midi : 46%

Les attentes en terme d'équipement et d'offre culturelle

Qu'attendez-vous d'une infrastructure culturelle ? Que ce soit un lieu de :

- | | |
|--|-------------|
| ☐ D'exposition (on regarde, on apprend) | 10 % |
| ☐ Pratique (on crée, on partage) | 36 % |
| ☐ Les deux | 54 % |

Quelles sont vos attentes en termes de programmation, de contenu ?

Aller à un concert pour écouter quel type de musique ? Au théâtre, pour voir quoi ? Quel type de spectacle ?

« Comédies musicales », « moderne, récent », « diversité », « pièces comiques », « musique : pop rock, rap, local »

Selon vous, la ville manque-t-elle d'équipement culturel ? Oui/Non

Oui : 76 % Non : 24 %

Si oui, quels sont les équipements qui manquent le plus à la ville de Guéret, lequel retient votre intérêt ?

- | | |
|--|------------------------|
| ☐ Salles de spectacles et de concerts | 73 % des sondés |
| ☐ Théâtre | 27 % |
| ☐ Autre : | |

Qu'aimeriez-vous voir se développer sur la commune de Guéret ?

« Plus d'accessibilité à la culture », « concert », « événements musicaux », « découverte pour les enfants », « activités jeunes », « danse pour adultes »

Quelles formes d'art vous intéressent le plus ? (Choix multiple, classement par ordre de préférence)

- | | | | |
|--|------------------------|--|-------------|
| ☐ Arts contemporains | 20 % des sondés | ☐ Peinture | 17 % |
| ☐ Sculpture | 10 % | ☐ Musique | 77% |
| ☐ Arts Urbains/Street Art | 37% | ☐ Photographie | 60% |
| ☐ Littérature | 20 % | ☐ Théâtre | 33% |
| ☐ Danse | 57% | ☐ Autre : | |

Quel est votre souvenir culturel le plus fort, le plus marquant ? Pourquoi ?

« Printemps de Bourges »

« ADAS Music » (Grand événement musical à Guéret)

« Concert de Rihanna, Lenny Krawitz à Barcelone »

« Comédie musicale : Les Misérables, à Manchester »

Parmi les éléments suivants, quels seraient ceux susceptibles d'augmenter la fréquence de vos sorties et de vos pratiques culturelles (2 à choisir) ?

Une offre de spectacles et d'activités...

- | | | |
|---|------------------------|--|
| ☐ Plus abondante | 46 % des sondés | |
| ☐ Plus reconnue et prestigieuse | 28 % des sondés | |
| ☐ Plus moderne, plus récent (nouvelle discipline, nouveaux artistes) | 74% | |
| ☐ Plus distrayante | 52 % des sondés | |
| ☐ Autre : | | |

Annexe 4 : Zonage et règlement du PLU applicable à la zone du petit Théâtre

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UE

CARACTERE ET VOCATION DE LA ZONE

Zone urbaine centrale comprenant uniquement des bâtiments à usage administratif, culturel ou assimilé.

Cette zone comprend un secteur UEa autorisant des constructions de hauteur plus importante.

Elle est couverte par le périmètre de protection des Monuments Historiques et affectée par la servitude d'alignement du bâti le long de certaines voies.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE UE 1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- les constructions à usage industriel
- les bâtiments à usage agricole ou forestier
- les installations classées susceptibles d'apporter des nuisances (bruit, fumées, surcharge de réseaux
- le stationnement isolé des caravanes
- les terrains de camping et terrains aménagés pour le stationnement des caravanes
- les parcs résidentiels de loisirs
- les habitations légères de loisirs
- les carrières
- les dépôts permanents sans utilisation (type décharge sauvage de ferrailles, matériaux de démolition, véhicules désaffectés et déchets divers).

ARTICLE UE 2 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

- les extensions mineures d'installations classées existantes, dans une limite de 20% de l'emprise au sol existante au moment de l'approbation du présent règlement, et les installations classées nouvelles à condition qu'elles soient nécessaires à l'activité urbaine (laverie, boulangerie, droguerie, etc...) et que des dispositions particulières soient prises pour ramener les risques et nuisances à un niveau compatible avec le voisinage.
- les dépôts divers liés aux activités existantes à condition qu'ils ne créent pas de nuisances à l'environnement immédiat.
- les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sous réserve de leur intégration satisfaisante au site.

SECTION II - CONDITIONS D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE UE 3 - ACCES ET VOIRIE

Accès

- 1 - Pour être constructible, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur les fonds voisins, ou éventuellement obtenu par application de l'article 682 du Code de Civil.
- 2 - Les caractéristiques des accès doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte, défense contre l'incendie, protection civile, etc...
- 3 - Lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, l'accès doit être établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.
- 4 - Les garages et groupes de garages doivent présenter un seul accès de 5 m de largeur maximum sur la voie publique et n'apporter aucune gêne à la circulation. Cette règle pourra être adaptée en cas de difficulté technique nécessitant un accès supplémentaire.

Voirie

- 1 - Les voies nouvelles peuvent être soumises à des conditions particulières de tracé, de largeur et d'exécution dans l'intérêt de la circulation et de l'utilisation des terrains riverains ou en vue de leur intégration dans la voirie publique.
- 2 - Les voies en impasse doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules de faire aisément demi-tour.

ARTICLE UE 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

Alimentation en eau potable

Toute construction ou installation nouvelle nécessitant l'eau courante doit être raccordée au réseau de distribution d'eau potable.

Assainissement

Eaux usées :

Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement, s'il existe, en respectant ses caractéristiques.

L'évacuation des eaux chargées polluantes au réseau public, si elle est autorisée, peut être subordonnée à un prétraitement approprié. Dans ce cas, des dispositifs permettront de collecter et retenir les eaux susceptibles d'être polluées lors d'un accident ou d'un incendie, y compris les eaux utilisées pour l'extinction d'un sinistre et d'éviter leur rejet soit au milieu naturel soit dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Eaux pluviales :

Toute construction devra être raccordée au réseau public, s'il existe.

Les aménagements réalisés sur la parcelle doivent limiter l'imperméabilisation des sols et les eaux pluviales seront dans la mesure du possible recyclées, ou à défaut conservées sur la parcelle et infiltrées dans le sol.

Toutefois, si la nature des terrains, l'occupation, la configuration ou l'environnement de la parcelle ne le permettent pas, les aménagements seront conçus de façon à limiter les débits évacués dans le réseau collecteur prévu à cet effet. Ces aménagements sont à la charge exclusive du pétitionnaire.

Lorsque la construction ou l'installation envisagée est de nature à générer des eaux pluviales polluées dont l'apport risque de nuire au milieu naturel ou à l'efficacité des dispositifs d'assainissement, le constructeur ou l'aménageur doit mettre en œuvre les installations nécessaires pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

ARTICLE UE 5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Aucune disposition particulière n'est imposée.

ARTICLE UE 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES

Toute construction nouvelle doit être implantée à l'alignement actuel ou futur des voies.

Cette règle pourra faire l'objet d'adaptations :

- 1 - dans le cas d'agrandissement du bâtiment existant
- 2 - pour tenir compte de l'existence sur des parcelles voisines de bâtiments édifiés en retrait dudit alignement.
- 3 - dans le cas de lotissements ou de constructions groupées faisant l'objet d'une composition d'ensemble approuvée par la commune.

ARTICLE UE 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

La distance comptée horizontalement de tout point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

Toutefois, dans une bande de 30 mètres à compter de l'alignement, l'implantation en limite séparative est admise.

Au-delà de la bande de 30 mètres, l'implantation en limite séparative est autorisée pour :

- Les constructions dont la hauteur totale n'excède pas 3,50 mètres.
- Les nouvelles constructions qui s'adosent à un bâtiment existant sur une parcelle voisine.
- Les extensions de bâtiments existants implantés en limite séparative.
- Les lotissements et opérations groupées faisant l'objet d'une composition d'ensemble approuvée par la commune, sauf en ce qui concerne les limites séparatives extrêmes de l'opération pour lesquelles les dispositions précédentes s'appliquent.

ARTICLE UE 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

1 - Lorsque le projet ne concerne qu'une construction, l'implantation par rapport au bâtiment existant doit être réalisée de telle sorte que la distance les séparant doit être au moins égale à la hauteur de la construction projetée.

2 - Lorsque le projet concerne deux bâtiments non contigus, ils doivent être à une distance l'un de l'autre au moins égale à la plus grande hauteur des deux constructions.

Ces distances ne peuvent être inférieures à 4 m sauf justification technique particulière.

Elles sont réduites de moitié pour les parties de construction en vis à vis qui ne comportent pas de baies vitrées éclairant des pièces principales.

ARTICLE UE 9 - EMPRISE AU SOL

Aucune disposition particulière n'est imposée.

ARTICLE UE 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

La hauteur maximale des constructions mesurée à partir du sol existant jusqu'au sommet du bâtiment (ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures exclus) ne doit pas excéder :

- 18 m dans le secteur UE
- 24 m dans le secteur UEa.

Toutefois, dans les secteurs présentant une unité d'aspect et de formes urbaines, il pourra être imposé que la hauteur de bâtiments à construire s'harmonise avec la hauteur moyenne des constructions avoisinantes.

ARTICLE UE 11 - ASPECT EXTERIEUR**Généralités**

Les règles s'appliquent à toute construction nouvelle, réhabilitation, réfection, restauration et extension.

D'une façon générale, les constructions doivent être conçues afin de permettre la meilleure intégration possible dans leur site d'accueil et dans leur environnement bâti. Les tissus urbains étant en constante évolution, il s'agit non pas de les figer par une reproduction à l'identique, mais d'en assurer l'harmonieuse transformation. Pour bien maîtriser l'impact de la future construction dans son environnement, le projet devra s'appuyer sur une analyse des architectures avoisinantes, de la structuration du site urbain, etc., afin d'établir les règles d'insertion du futur bâtiment, le choix d'une expression architecturale pouvant être ensuite varié.

L'autorisation de construire peut être refusée pour des constructions ou installations ne présentant pas de cohérence dans le jeu des volumes, dans l'emploi des matériaux, le rythme et les proportions des percements, la modénature ou la coloration des parements des façades et si la composition de ces façades ne tient pas compte des modules du bâti existant et de leurs proportions.

Les constructions pourront faire l'objet de prescriptions spéciales si par leur situation, leur implantation, leur architecture, leurs dimensions, leur aspect extérieur, elles sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les constructions traditionnelles existantes seront restaurées en tenant le plus grand compte de leur caractère d'origine.

Les bâtiments nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif pourront faire l'objet de prescriptions différentes.

Les constructions devront respecter les règles suivantes :

Toitures

La forme des toitures et le matériau de couverture seront cohérents et en harmonie avec l'architecture de chaque immeuble.

Quand cela est techniquement possible, les toitures auront un faîtage parallèle à l'axe de la voie le long de laquelle est implantée la construction.

La pente de la toiture ne pourra pas être inférieure à 30°, excepté en cas de difficultés techniques rencontrées à l'occasion d'extension ou pour des bâtiments annexes non destinés à l'habitation.

Les toitures terrasses sont admises à condition qu'elles ne portent pas atteinte au caractère de la zone et qu'elles s'enserrent, à l'intérieur d'un îlot, en dessous du niveau des faîtages voisins sans être apparentes (sol, acrotère, et garde-corps) depuis la voie publique.

Les matériaux utilisés auront l'aspect, la texture et la couleur des matériaux traditionnels tels que l'ardoise naturelle de format rectangulaire et la tuile plate ou mécanique rouge.

La largeur des lucarnes sera inférieure à celle des percements de l'étage inférieur. Les lucarnes seront plus hautes que larges et à deux ou trois eaux.

Les matériaux suivants ou ceux présentant un aspect similaire ne sont pas autorisés : matériaux de couverture à pose losangée, les plaques en fibro-ciment non teinté, les tôles galvanisées et les matériaux de couleur noire ou gris bleue très soutenu.

Dans le cas de l'utilisation en toiture, ou en façade d'accessoires de type capteurs, serres, pompes à chaleur, climatiseurs, végétalisation, antennes paraboliques, leur intégration devra faire l'objet d'un soin tout particulier.

Les façades

La finition des enduits sera en harmonie avec l'architecture des bâtiments.

Les matériaux destinés à être enduits ne seront pas employés nus,

Les couleurs des matériaux visibles entrant dans la composition des façades des constructions seront choisies dans le nuancier en vigueur annexé au présent document. Certains bâtiments d'angle

de rue ou formant des repères visuels dans le paysage urbain pourront tolérer des tons légèrement plus soutenus.

Les parties visibles des menuiseries et des contrevents entrant dans la composition des façades, à l'exception des devantures commerciales, seront d'un ton évitant les couleurs vives.

Constructions à usage d'activités, commerces

L'aménagement des commerces au sein d'un bâtiment existant devra s'intégrer harmonieusement à son architecture et respecter la composition de la façade.

Les constructions isolées devront s'intégrer harmonieusement aux bâtiments voisins et aux caractéristiques dominantes de la rue. Elles devront présenter des volumes simples, limiter le nombre de matériaux à 3, choisir dans le nuancier en vigueur les teintes s'harmonisant le mieux au bâti voisin et réserver l'utilisation de couleurs vives aux éléments architecturaux ou accessoires de petites surfaces.

Les clôtures

Les clôtures devront par leur aspect, leur nature et leurs dimensions, s'intégrer harmonieusement à l'environnement urbain et être en cohérence avec l'architecture du bâtiment.

Les clôtures seront constituées soit par des murs pleins, soit par des murs bahut comportant ou non une grille ou claire-voie, doublées ou non de plantations composées d'essences locales.

En limites séparatives, elles pourront également être constituées par des haies vives composées d'essences locales et accompagnées de grillage.

Dans tous les cas la hauteur des clôtures n'excèdera pas 1,60 m.

D'autres modes de clôtures pourront exceptionnellement être autorisés pour répondre à des obligations résultant de la nature de l'occupation ou du caractère des constructions édifiées sur la parcelle.

ARTICLE UE 12 - STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques

Il est exigé :

1° - pour les constructions à usage d'habitation collective : 1 place de stationnement par tranche de 75 m² de plancher hors œuvre nette (SHON) de construction avec au minimum 1 place par logement, excepté pour les logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat pour lesquels cette règle ne s'applique pas.

2° - pour les constructions à usage de bureau (y compris les bâtiments publics) : une surface affectée au stationnement au moins égale à 60 % de la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) de l'immeuble.

3° - pour les établissements hospitaliers et les cliniques : 50 places de stationnement pour 100 lits.

4° - pour les établissements commerciaux :

- a) commerces courants : une surface affectée au stationnement au moins égale à 60 % de la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) de l'établissement.
- b) hôtels et restaurants : 1 place de stationnement par chambre et 1 place de stationnement pour 10 m² de salle de restaurant.

Ces espaces peuvent toutefois être diminués pour tenir compte des aires aménagées pour le stationnement des taxis et autocars.

5° - pour les établissements d'enseignement :

- a) établissements du premier degré : 1 place de stationnement par classe
- b) établissements du deuxième degré : 2 places de stationnement par classe

6° - modalités d'application

En cas d'impossibilité architecturale ou technique d'aménager sur le terrain de l'opération le nombre d'emplacements nécessaires au stationnement, le constructeur est autorisé à aménager sur un autre terrain, peu éloigné du premier, les surfaces de stationnement qui lui font défaut à condition qu'il apporte la preuve qu'il réalise ou fait réaliser lesdites places.

La règle applicable aux constructions ou établissements non prévus ci-dessus est celle auxquels ces établissements sont le plus directement assimilables.

ARTICLE UE 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Dans le cas de construction en retrait de l'alignement les surfaces libres en bordure de voie devront être traitées en espaces verts.

Les aires de stationnement à l'air libre devront être plantées à raison d'un arbre au moins par 50 m² de terrain.

Les plantations effectuées sur les espaces libres, aires de stationnement ou utilisées dans les clôtures devront se composer exclusivement d'essences locales en relation avec la végétation naturelle.

Les arbres existants d'un diamètre égal ou supérieur à 0,25 m devront être conservés chaque fois que cela sera possible. Une modification de l'implantation des constructions projetées pourra être imposée afin de préserver les sujets les plus intéressants.

Les espaces boisés classés figurant au plan sont soumis aux dispositions de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme.

SECTION III - POSSIBILITE MAXIMUM D'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE UE 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (C.O.S)

Il n'est pas fixé de Coefficient d'Occupation des Sols.

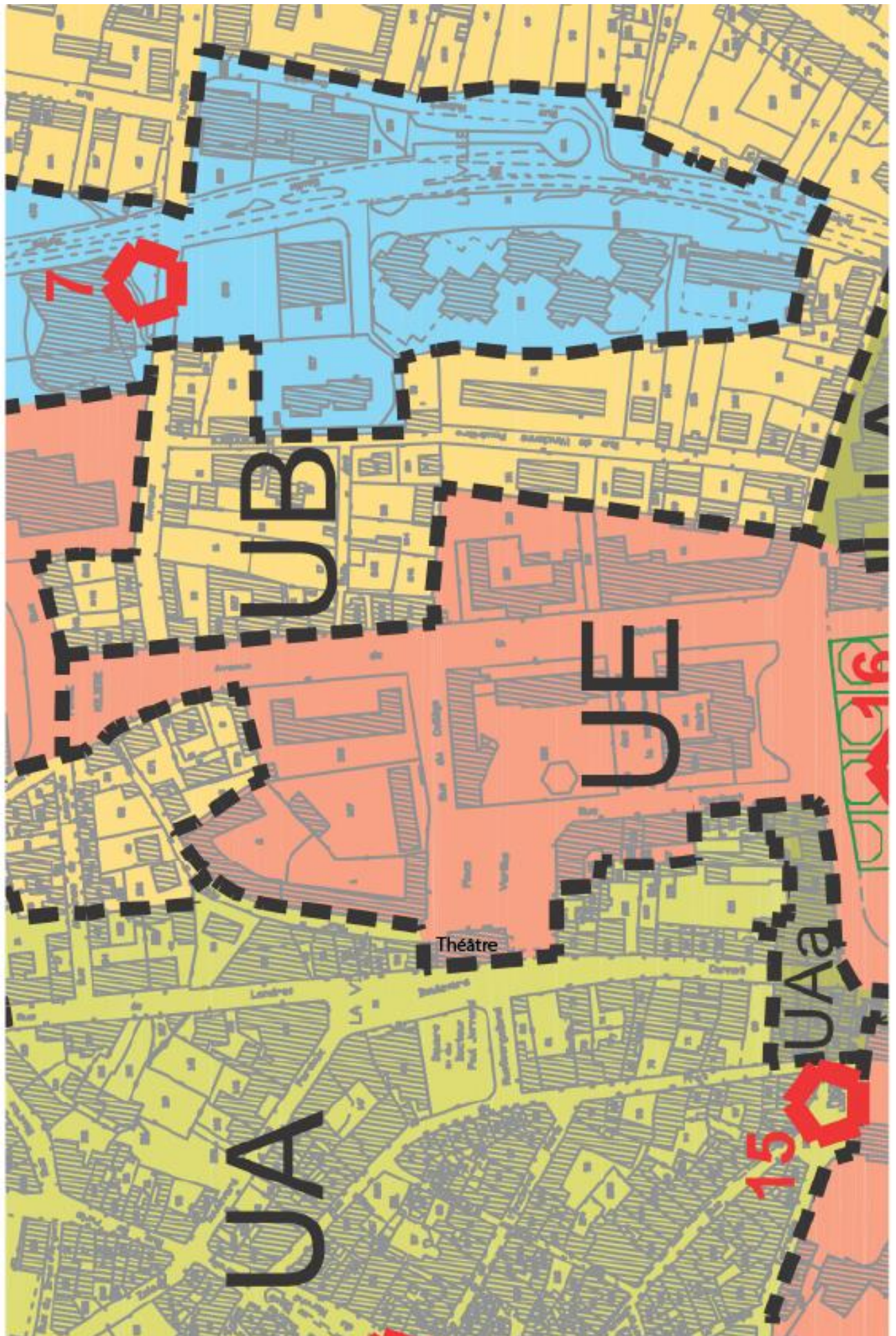


Table des illustrations

Figure :

Figure 1 : Médiathèque de Guéret (<i>source : cc-guéret.fr, 2013</i>)	20
Figure 2 : Conservatoire départemental (<i>source : photo personnelle, 2013</i>)	21
Figure 3 : Cartographie de la culture à Guéret (<i>source : réalisation personnelle, 2013</i>)	22
Figure 4 : Organisation en deux étages du Théâtre (<i>source : photo personnelle, 2013</i>).....	38
Figure 5 : Manteau d'arlequin du Théâtre, élément à préserver (<i>source ; photo personnelle, 2013</i>)..	39
Figure 6 : Façade sud du théâtre (<i>source : photo personnelle, 2013</i>)	40
Figure 7 : Façade est du théâtre (<i>source : photo personnelle, 2013</i>).....	40
Figure 8 : Parking du théâtre (<i>source : réalisation personnelle, 2013</i>).....	41
Figure 9 : Allée entourant la salle et permettant d'accéder aux différents emplacements (<i>source : photo personnelle, 2013</i>).....	41
Figure 10 : Deuxième étage du théâtre, partie la plus vétuste (<i>source : réalisation personnelle, 2013</i>)	42
Figure 11 : Localisation du projet et des équipements à proximité (<i>source : réalisation personnelle, 2013</i>).....	44
Figure 12 : Accessibilité du site (<i>source : réalisation personnelle, 2013</i>)	45
Figure 13 : Théâtre et sa proposition d'extension (<i>source : réalisation personnelle sous AutoCAD, 2013</i>).....	50
Figure 14 : Théâtre et son extension (<i>source, réalisation personnelle, 2013</i>)	50

Carte :

Carte 1 : Localisation du département de la Creuse et de la ville de Guéret (<i>source : réalisation personnelle</i>)	10
Carte 2 : Communauté d'agglomération du Grand Guéret (<i>source : cc-gueret.fr</i>)	11
Carte 3 : Morphologie urbaine de la ville de Guéret (<i>source : PLU</i>).....	14

Graphique :

Graphique 1 : Evolution de la population Creusoise (<i>source : INSEE 2009</i>)	12
Graphique 2 ; Evolution de la population Guérétoise (<i>source : INSEE 2009</i>).....	13
Graphique 3 : Répartition de la population par tranche d'âge (<i>source : INSEE 2009</i>)	13
Graphique 4 : Répartition par quartier de la population par tranche d'âge (<i>source : INSEE 2009</i>).....	15
Graphique 5 : Répartition de la population active (<i>source : INSEE 2009</i>)	15

Tableau :

Tableau 1 : Répartition de la population par quartier (<i>source : INSEE 2009</i>)	14
--	----

Table des matières

Introduction	9
 I. Diagnostic du territoire	10
 A. La ville de Guéret.....	10
1. Un pôle central pour le département	10
2. Une population qui se renouvelle et dynamise le territoire	12
3. Une volonté de développement économique	15
 B. Diagnostic culturel.....	17
1. Qu'est-ce que la culture ?	17
2. L'offre culturelle locale.....	19
a) Dans la commune de Guéret.....	19
b) En Creuse.....	23
c) En région Limousin	23
3. Les pratiques culturelles.....	24
a) L'enquête du ministère de la culture	25
b) L'enquête réalisée sur la ville de Guéret et ses alentours	26
 II. Le développement culturel.....	29
 A. La culture comme facteur de développement.....	29
1. Une reconnaissance au niveau mondial.....	29
2. Les politiques culturelles en France	30
a) Une décentralisation et une démocratisation de la culture en France.....	30
b) La culture, un axe de développement pour la ville de Guéret	31
 B. Les enjeux et les acteurs.....	32
1. Une multitude d'enjeux.....	32
a) Une dynamique de population.....	32
b) Un cliché à effacer, une indépendance culturelle à développer.....	33

c) Des retombées économiques ?	33
d) Le lien social et l'apport personnel	34
2. Une diversité d'acteurs	35
III. Propositions d'aménagement	37
A. L'emplacement du projet	37
1. Un bâtiment à l'abandon.....	37
2. Une dimension fonctionnelle et affective	42
B. Le Café-Théâtre	46
1. S'appuyer sur un tissu associatif	46
2. Une « remise en vie » du théâtre	47
Conclusion	55
Bibliographie.....	56
Index des sigles.....	58
Annexes	59
Annexe 1 : Revue de Presse locale	59
Annexe 2 : Méthode de construction de l'enquête	60
.....	60
Annexe 3 : Enquête et résultats, mené sur la ville de Guéret.....	61
Annexe 4 : Zonage et règlement du PLU applicable à la zone du petit Théâtre	64
Table des illustrations.....	72
Table des matieres	73

GRENIER Jordan
Stage de découverte
DA3 – 2013

Réhabilitation d'un lieu culturel à l'abandon sur la commune de Guéret – Creuse (23)

Résumé :

Guéret, chef-lieu du département de la Creuse, doit faire face aux problèmes liés à son environnement très rural. Depuis plusieurs années la ville a développé une politique qui a pour objectif le développement économique de la ville. Afin d'atteindre cet objectif, et comme le dit très justement le maire, la ville se doit d'avoir un attrait culturel. Ainsi la ville mène depuis quelques années une politique amenant un développement culturel de la commune. C'est dans cette dynamique que s'inscrit notre projet, afin de réhabiliter et redonner vie à un bâtiment à l'abandon depuis une vingtaine d'années, le petit théâtre. Ce projet s'appuie avant tout sur une connaissance approfondie du territoire, et un diagnostic culturel faisant apparaître les lacunes de la ville en termes d'équipements et de programmation. Afin de formuler une proposition d'aménagement, il paraît essentiel de comprendre les mécanismes du développement culturel. Ce développement fait intervenir différents acteurs et soulève plusieurs enjeux pour la commune. L'objectif est de proposer un aménagement de qualité, en s'appuyant sur ces acteurs, afin de répondre aux enjeux tout en gardant à l'esprit la demande de la population. L'étude du site et du bâtiment permet de proposer un aménagement intérieur et extérieur répondant aux attentes, capables d'accueillir une programmation marquée par la diversité. Cependant, comme tout projet, les limites se font vite sentir, et il apparaît que l'argent reste le principal obstacle dans notre étude, tout comme le manque de professionnels qualifiés.

Mots clefs

Développement culturel – Lieu culturel – Théâtre – Guéret – Réhabilitation- Creuse